RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024

Syndicat-Tri-Action.fr

SOMMAIRE

03.
1-PRÉSENTATION DU SYNDICAT

11.
2-DISPOSITIFS DE COLLECTE

26.
3-INDICATEURS TECHNIQUES

45.
4-COMMUNICATION/SENSIBILI-SATION

53.
5-INDICATEURS FINANCIERS

1#

PRÉSENTATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Tri-Action est le service public qui gère la collecte et le traitement des déchets de neuf communes réparties sur trois Communautés et qui représentent 123 115 habitants (INSEE 2024):

► Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes pour la commune d'Auvers-sur-Oise.
► Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts pour la commune de Méry-sur-Oise.
► Communauté d'Agglomération ValParisis pour les communes de Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny.

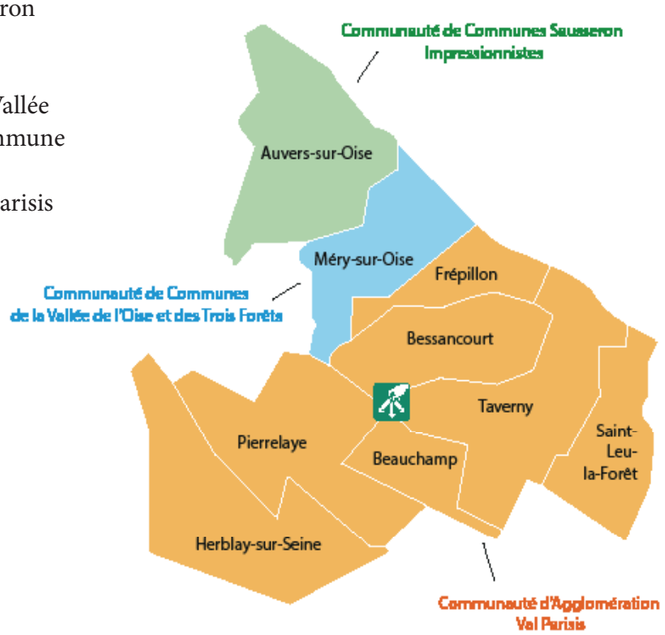

LES MISSIONS

COLLECTE ET TRAITEMENT

Cinq flux (déchets résiduels, emballages et papiers, verre, encombrants, déchets verts) sont collectés en porte à porte. 1200 habitants (5300 logements) sont collectés via 373 bornes enterrées. Les déchets sont acheminés par camions bennes au centre de traitement et de valorisation de Saint-Ouen-l'Aumône.

GESTION DE LA DÉCHÈTERIE

La déchèterie fixe de Bessancourt –

91 461 entrées en 2024 – et les déchèteries mobiles déployées à Auvers-sur-Oise, Herblay-sur-Seine, Méry-sur-Oise Saint-Leu-la-Forêt et plus récemment à Taverny permettent d'évacuer notamment les déchets de travaux, végétaux, produits toxiques et encombrants.

FOURNITURE DE CONTENANTS

Le Syndicat a installé près de 134 662 conteneurs et 373 bornes enterrées sur son territoire. Il a assuré en 2024 3 532 interventions de maintenance.

COMMUNICATION

Quatre agents assurent les actions de communication de proximité : animations scolaires, interventions auprès du grand public lors d'évènements locaux ou en en porte à porte.

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis 2010 le Syndicat mène une politique active de prévention des déchets. Il a obtenu une baisse significative de la quantité et de la toxicité des déchets ménagers à travers la mise en place d'actions concrètes : formation compostage, organisation de disco picnic et de repair café, création d'un local réemploi, etc.

FONCTIONNEMENT

Le comité syndical de Tri-Action est composé de 36 délégués (18 titulaires et 18 suppléan ts). Le Président de Tri-Action est Jean-Charles Rambour, Maire-adjoint de la commune d'Herblay-sur-Seine.

AUVERS-SUR-OISE Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes

Jean-Pierre OBERTI
Conseiller, communautaire,
Maire-Adjoint

Florent BEAULIEU
Délégué titulaire,
Conseiller municipal délégué

Juliette DUMEIGE KERBRAT
Déléguée suppléante
Conseillère municipale

Pascal CANTIN
Délégué suppléant
Conseiller municipal

BEAUCHAMP Communauté d'Agglomération Valparisis

Régis BRASSEUR
Délégué titulaire,
Conseiller municipal délégué

Patrick PLANCHE
Délégué titulaire,
Maire-Adjoint

Antoine WALTER
Délégué suppléant,
Conseiller municipal délégué

Pascal SEIGNÉ
Délégué suppléant,
8ème Vice-Président de Val Parisis,
Maire-Adjoint

BESSANCOURT Communauté d'Agglomération Valparisis

Estelle CABARET
4ème Vice-Présidente du Syndicat,
Maire-Adjointe

Jean-Christophe POULET
Délégué titulaire,
6ème Vice-Président
de Val Parisis, Maire

Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT
Déléguée suppléante,
Maire-Adjointe

William MOSSE
Délégué suppléant,
Maire-Adjoint

FREPILLON Communauté d'Agglomération Valparisis

Martine BERNARD
2ème Vice-Présidente du Syndicat,
Maire-Adjointe

Pascal DERCHE
Délégué titulaire,
Conseiller municipal

Patricia ZEISS
Déléguée suppléante,
Maire

Dominique COUDRAY
Délégué suppléant, Conseiller
municipal

HERBLAY-SUR-SEINE Communauté d'Agglomération Valparisis

Jean-Charles RAMBOUR
Président du Syndicat,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint

Philippe BARAT
Délégué titulaire,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint

Nadine PORCHEZ
Déléguée suppléante,
Conseillère communautaire,
Maire-Adjointe

Isabelle PAILLASSA
Déléguée suppléante,
Maire-Adjointe

MÉRY-SUR-OISE Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Alexandre DOHY
1er Vice-président du Syndicat,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint

Hubert MARCHAIS
Délégué titulaire,
Maire-Adjoint

Grégory CROZZOLO
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

Jean-Marc PECQUEUX
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

PIERRELAYE Communauté d'Agglomération Valparisis

Isabelle CHOCHON-LAMBERT
Déléguée titulaire,
Maire-Adjointe

Claude CAUET
Secrétaire du Syndicat,
Maire-Adjoint

Dominique MORIN
Délégué suppléant,
Maire-Adjoint

Eric COUDERCHON
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

SAINT-LEU-LA-FORÊT Communauté d'Agglomération Valparisis

Monique BAQUIN
3ème Vice-Présidente du Syndicat,
Conseillère communautaire,
Conseillère municipale déléguée

Julien Maestroni
Délégué titulaire
Maire-Adjoint

Michèle CODRON
Déléguée suppléante,
Maire-Adjointe

Peggy Xavier
Délégué suppléant
Maire-Adjointe

TAVERNY Communauté d'Agglomération Valparisis

Carole FAIDHERBE
Délégué titulaire,
Conseillère communautaire,
Maire-Adjointe

Philippe ARES
Délégué titulaire,
Conseiller municipal

Céline DA SILVA
Déléguée suppléante,
Conseillère municipale

Elie SANTI
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT EN 2024

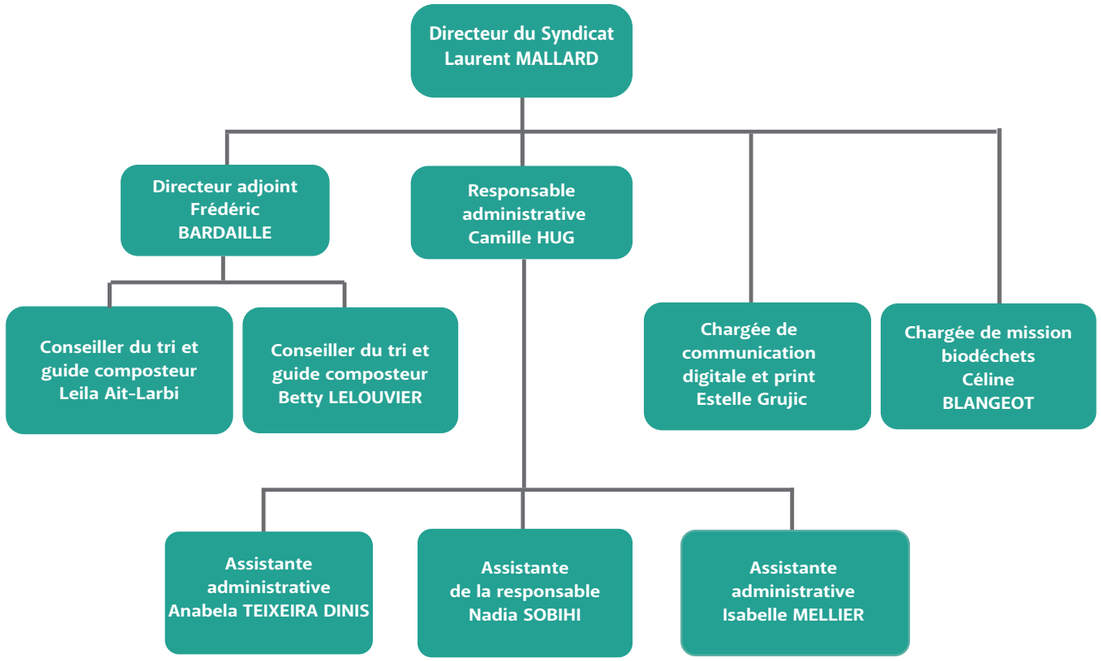

Une équipe de 10 agents travaille à la mise en place des projets décidés par les conseillers syndicaux et à la gestion quotidienne du service.

Le **Directeur** a en charge le management du service. En contact régulier avec les élus, il est chargé d'appliquer les décisions politiques, et intervient en appui technique et administratif.

Le **Directeur adjoint** a en charge les relations avec les prestataires, la gestion de la déchèterie et de la redevance spéciale (déchets des professionnels). Il supervise également le travail des conseillers et animateurs du tri.

Les missions **des conseillers et animateurs du tri sont très variées :** animations scolaires et sensibilisation du grand public (porte à porte, stands d'information...), suivi de collecte, accueil des usagers et gestion des problèmes de collecte.

Les assistantes administrative en charge de l'accueil réceptionne les appels téléphoniques des usagers, de la gestion des bacs et des badges.

La **responsable administrative** est en charge des ressources humaines et du suivi financier et administratif du Syndicat.

L'**assistante de la responsable administrative** assure de multiples missions administratives et comptables en complémentarité de la reponsable administrative.

La **chargée de prévention /communication** s'occupe de mettre en oeuvre des actions de réduction des déchets (ex ; compostage, lutte anti- gapi, réemploi...) Elle est également en charge de la communication du Syndicat (journal, site internet...).

LES COMITÉS

Au cours de l'année 2024, le Comité Syndical s'est réuni à 7 reprises. Voici les points abordés lors de chaque réunion.

COMITÉ DU 24 JANVIER

1. Autorisation donnée à Monsieur Le Président à demander le versement anticipé des contributions budgétaires 2024 de la communauté d'agglomération ValParisis, de la communauté de communes du Sausseron Impressionnistes, et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts
2. Exécution budget 2024 avant le vote du budget : engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement
3. Adoption du règlement budgétaire et financier

COMITÉ DU 21 FÉVRIER

1. Débat d'orientation budgétaire - exercice 2024- Coût du service 2023 et DOB 2024
2. Marchés publics : groupement de commande pour une étude de faisabilité relative au déploiement du réemploi des contenants alimentaires
3. Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention relative à l'intervention d'un agent du centre interdépartemental de gestion pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail au sein du syndicat Tri-action

COMITÉ DU 20 MARS

1. Vote du budget primitif 2024 - budget principal
2. Vote des contributions budgétaires 2024
3. Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer une convention de coopération avec le syndicat Azur portant sur l'incinération des ordures ménagères résiduelles, les encombrants provenant de la collecte en porte à porte, de la déchèterie et des services techniques des communes.
4. Autorisation donné à Monsieur le Président de signer le contrat de reprise option filière verre
5. Attribution d'une prime exceptionnelle pour les agents contractuels dans le cadre du dispositif parcours Emploi Compétences

COMITÉ DU 29 MAI

1. approbation du compte de gestion 2023- budget principal
2. adoption du compte administratif de l'exercice 2023- budget principal
3. approbation du compte de gestion 2023- budget annexe
4. adoption du compte administratif de l'exercice- 2023 budget annexe
5. modification de la prise en charge des titres restaurants
6. Attribution de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle
7. création de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
8. Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil

COMITÉ DU 03 JUILLET

1. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets
2. Notification d'opposition à la réalisation de caractérisation des emballages dans les ordures ménagères résiduelles sur l'exutoire de traitement des OMR retenu par le syndicat Tri Action
3. Candidature à l'Appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade »
4. Autorisation du président à signer contrat d'apprentissage – Prévention des déchets

COMITÉ DU 02 OCTOBRE

1 Enlèvement des ordures ménagères exonérations au titre de l'exercice 2025 - Listing des professionnels demandant l'exonération TEOM 2025
2 Mise en place de la solution « déchèterie 4.0 » : gestion des flux entrants et sortants de la déchèterie de Bessancourt
3 Constitution d'un groupement de commande avec le syndicat Azur pour la réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative
4 Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés, et la fourniture et services associés en matière de transition énergétique, coordonné par le SDEVO
5 Pertes sur créances irrecouvrables – créances admises en non-valeur et créances éteintes
6 Dérogation au principe du prorata temporis pour l'amortissement des biens de l'actif

COMITÉ DU 12 DÉCEMBRE

1 Autorisation donnée à Monsieur le président de signer le marché de fourniture et de maintenance des bornes enterrées et semi enterrées
2 Autorisation donnée à Monsieur le président de signer le marché en groupement de commande sur une étude préalable à l'instauration d'une fiscalité incitative
3 Gestion des biodéchets : orientation 2025
4 Appel à projet CITEO : mesure d'accompagnement pour la baisse des refus de tri
5 Convention ECOPAE : collecte séparée et enlèvement de petits appareils extincteurs
6 Décision modificative n°1 exercice 2024 budget principal
7 Exécution budget 2025 avant le vote du budget : engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement
8 Autorisation donnée à Monsieur Le Président à demander le versement anticipé des contributions budgétaires 2025 de la communauté d'agglomération ValParisis, de la communauté de communes du Sausseron Impressionnistes, et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts
9 Adoption du règlement intérieur du personnel du syndicat Tri Action
10 Organisation du temps de travail des agents du syndicat Tri-Action
11 Protection sociale complémentaire 2024-2029 : adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CIG Grande Couronne à compter du 1er janvier 2025
12 Modification et mise à jour du tableau des effectifs : ouverture de poste au grade d'ingénieur principal et adjoint technique principal 2ème classe

2#

DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

LES COLLECTES EN PORTE À PORTE

45 938 tonnes de déchets collectés en porte à porte en 2024

Tri-Action collecte 5 flux de déchets en porte à porte : déchets résiduels, emballages/papiers, verre, déchets végétaux et encombrants. Les collectes sont effectuées par le prestataire SEPUR en porte à porte et en apport volontaire (déchets résiduels, emballages et verre).

Déchets résiduels

28 841 tonnes 234 kg/hab (hors zones d'activités)

Ce sont des déchets non recyclables qui ne vont ni dans les conteneurs jaunes ni dans les verts. Ils sont essentiellement composés de restes de repas, épluchures, papiers ou emballages gras, souillés, barquettes en plastique, sacs plastiques, polystyrène, balayures, lingettes…

DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

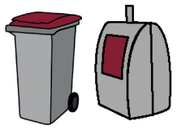

Conteneurs à couvercle grenat ou bornes enterrées. **Collecte 2 fois par semaine** pour les collectifs denses et certains hyper-centres, **1 fois par semaine** pour les pavillons et petits collectifs.

Valorisation énergétique au centre de traitement et de valorisation de notre prestataire AZUR à Argenteuil.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte)
Auvers-sur-Oise	Lundi et jeudi à partir de 6h
Beauchamp	Mardi et vendredi à partir de 6h (secteurs A et B) Lundi et jeudi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Bessancourt	Lundi et jeudi à partir de 19h (secteurs A et B)
Frépillon	Mardi et vendredi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Mardi et vendredi à partir de 6h (secteurs A, B et C) Lundi et jeudi à partir de 15h (secteur D : zone d'activités économiques).
Méry-sur-Oise	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteurs A et B) et à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Pierrelaye	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteur A) et à partir de 15h du matin (secteur B : zone d'activités économiques).
Saint-Leu-la-Forêt	Lundi et jeudi à partir de 19h (secteur A) à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques). Mardi et vendredi à partir de 17h (secteur B)
Taverny	Lundi et jeudi à partir de 19h (secteur A) et de15h (secteur C : zone d'activités économiques). Mardi et vendredi à partir de 17h (secteur B)

Emballages et papiers

6 465 tonnes 52.5 kg/hab (zones d'activités incluses)

Cette collecte concerne :
- les cartons, cartonettes et briques alimentaires
- les bouteilles et flacons en plastique avec les bouchons
- emballages métalliques
- tous les papiers
- Tous les emballages concernés par l'extension des consignes de tri (sacs, sachets, suremballages, films, barquettes, tubes, pots, boîtes, polystyrène).

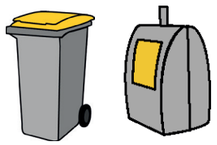

Conteneurs à couvercle jaune ou bornes enterrées.
Collecte 1 fois par semaine

Valorisation matière
Les emballages et les papiers sont triés dans le centre de tri de notre prestataire PAPREC, situé à Guichainville (27).
Une fois que toutes les matières sont séparées, elles sont compactées en balles et sont acheminées vers des centres de recyclage qui leur donneront une nouvelle vie.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte)
Auvers-sur-Oise	Mercredi à partir de 6h
Beauchamp	Lundi à partir de 6h (secteurs A et B) mercredi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Bessancourt	Mercredi à partir de 19h
Frépillon	Lundi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Mercredi à partir de 6h (secteurs A et C) et à partir de15h (secteur D : zone d'activités économiques). Jeudi à partir de 6h (secteur C)
Méry-sur-Oise	Mardi à partir de 6h (secteurs A et B) Mercredi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Pierrelaye	Mercredi à partir de 6h (secteur A) et à partir de 15h (secteur B: zone d'activités économiques).
Saint-Leu-la-Forêt	Mercredi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques). Jeudi à partir de 19h (secteur B) Vendredi à partir de 19h (secteur A)
Taverny	Mercredi partir de 19h (secteur A et B) et de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).

Bocaux et bouteilles en verre

2 787 tonnes 22,6 kg/hab

Cette collecte concerne les pots, bocaux et bouteilles en verre.

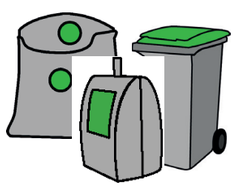

Conteneurs à couvercle vert, bornes enterrées, borne aérienne.

Collecte 1 fois par mois par SEPUR.

Valorisation matière

Les pots et bocaux transitent au centre de tri de notre prestataire PAPREC/CYDEC, situé à Saint-Ouen-l'Aumône, puis sont transportés jusqu'à l'usine de recyclage de Saint-Higor d'Ymonville (76) ou de Rozet Saint Albin (02).
Le verre sera transformé en calcin (petit morceaux de verre) puis fondu à 1500 °C pour fabriquer de nouvelles bouteilles et des bocaux en verre.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte) 1 fois par mois
Auvers-sur-Oise	4ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Beauchamp	3ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Bessancourt	4ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Frépillon	3ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Herblay-sur-Seine	1er mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Méry-sur-Oise	4ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Pierrelaye	2ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Saint-Leu-la-Forêt	3ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Taverny	2ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h

Encombrants

1 250 tonnes 10,2 kg/hab

Mobilier (matelas, chaises, planches en bois...) et articles domestiques (valise, jouets volumineux...)
Collecte de 3 à 12 fois par mois pour les collectifs >à 50 logements
Collecte sur RDV pour les particuliers et les collectifs < à 50 logements

100% en valorisation énergétique au centre d'AZUR à Argenteuil.

COMMUNES	FRÉQUENCE DE COLLECTE (uniquement pour les collectifs > à 50 logements)
Auvers-sur-Oise	6 collectes par an
Beauchamp	4 collectes par an
Bessancourt	4 collectes par an
Frépillon	3 collectes par an
Herblay-sur-Seine	10 collectes par an
Méry-sur-Oise	4 collectes par an
Pierrelaye	12 collectes par an
Saint-Leu-la-Forêt	6 collectes par an
Taverny	12 collectes par an

Déchets végétaux

6 525 tonnes 53 kg/hab

Les déchets végétaux correspondent aux tontes de pelouse, feuilles, fleurs fânées et petits branchages.

Les déchets verts sont collectés en sacs, en fagots
ou dans des poubelles rondes sans roues (80 litres).

Collecte 1 fois par semaine d'avril à mi-décembre par SEPUR.

Valorisation organique
Les déchets végétaux sont déposés à la plateforme de compostage de Saint-Ouen-l'Aumône. Ces déchets organiques sont transformés en compost qui servira d'amendement aux sols agricoles locaux.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte d'avril à mi-décembre)
Auvers-sur-Oise	Lundi à partir de 6h
Beauchamp	Lundi à partir de 6h
Bessancourt	Mardi à partir de 15h
Frépillon	Mardi à partir de 15h
Herblay-sur-Seine	Mardi à partir de 6h
Méry-sur-Oise	Lundi à partir de 6h
Pierrelaye	Lundi à partir de 6h
Saint-Leu-la-Forêt	Lundi à partir de 15h
Taverny	Lundi à partir de 15h

Matériel de pré-collecte

COLLECTE EN PORTE À PORTE - Conteneurs à roulettes

Le Syndicat a renouvelé son marché de maintenance et fourniture de conteneurs roulants le 1er mars 2022 sous la forme d'un groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE. Ce nouveau marché est basé pour la maintenance sur une tarification à l'acte. Les précédents marchés étaient rémunérés sur la base d'un forfait payé en fonction du volume de conteneurs à maintenir.

Le syndicat TRI-ACTION souhaite que le volume des bacs ne soit pas un facteur limitant à la collecte sélective, et que chaque administré puisse avoir la capacité de trier 100 % des emballages et papiers, correspondant aux objectifs ambitieux d'augmentation des performances de tri.

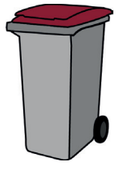

41 184
conteneurs
déchets résiduels
soit 8 624 m3

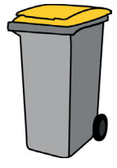

36 662
conteneurs
emballages
papiers
soit 7 037 m3

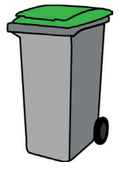

33 696
verre
conteneurs
soit 4 281 m3

23 090
conteneurs
déchets végétaux
soit 5 504 m3

Type de maintenance	Nombre
Axe de couvercle	23
Axe de roue	33
Brûlé	53
Collerette	25
Couvercle	56
Cuve cassée	1 273
Echange	1 381
Etiquette adresse	215
Roue	81
Tombé benne	20
Volé / disparu	370
Total	3 530

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE - Bornes enterrées et aériennes

Le Syndicat poursuit sa politique de développement des bornes enterrées. La fourniture, la pose et la maintenance des bornes enterrées sont assurées par le prestataire ASTECH. La maintenance des premières bornes est assurée par le prestataire TEMACO.

Au 31 décembre 2024, 373 bornes enterrées étaient installées.

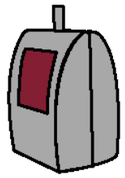

137 bornes
déchets résiduels
Capacité de 5 m3

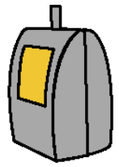

125 bornes
emballages/papiers
Capacité de 5 m3

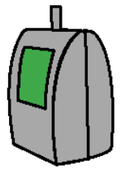

111 bornes
verre
Capacité de 4 m3

Des bornes d'apport volontaires aériennes pour le verre complètent le dispositif de collecte du verre en porte à porte.

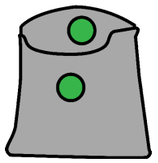

15 bornes aériennes
verre
Capacité de 3 m3

La déchèterie de Bessancourt permet aux habitants de Tri-Action d'évacuer des déchets encombrants ainsi que les déchets spécifiques qu'on ne peut pas déposer lors des collectes. En 2024 la déchèterie a comptabilisé 891 461 entrées pour 10 443 tonnes de déchets hors DT et hors REP. Elle est gérée par le prestataire SEPUR.Les professionnels des communes de Tri-Action peuvent aussi y accéder mais avec des modalités différentes.

Horaires d'ouverture et modalités d'accès

Déchèterie de Bessancourt, Zone Industrielle, Rue de Pierrelaye/D411, 95550 BESSANCOURT

HORAIRES D'ÉTÉ : du 1er avril au 30 septembre	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	10h - 20h
Mercredi	8h - 20h
HORAIRES D'HIVER : du 1er octobre au 30 mars	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	10h - 18h
Mercredi	8h - 18h
Fermeture les 25 décembre et 1er janvier	

Depuis mai 2017, un nouveau badge a été mis en place (1 badge par foyer). Il apporte de nouvelles fonctionnalités telles que le suivi sur internet de ces apports en déchèterie.

Pour l'obtenir, les habitants doivent fournir une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de trois mois et la dernière taxe d'habitation.

Déchets autorisés

La déchèterie de Bessancourt

Particuliers - Dépôt gratuit	Particuliers - Dépôt payant	
Dépôt < 300kg par apport et par jour	Dépôt > 300kg par apport et par jour	€ TTC/tonne
Gravats, inertes Bois Métaux Divers incinérable Divers non incinérable, plâtre	Gravats, inertes Bois Métaux Divers incinérable Divers non incinérable, plâtre Déchets non triés	50 € 120 € 120 € 160 € 180 € 180 €
Dépôt limité	Dépôts > 10 litres par an	€ TTC/litres
Déchets ménagers toxiques (15L max/apport Huile de vidange (10L max/apport) Batterie (1 max/apport) Pneus sans jante (4 max/apport)	Huile de vidange	0,30 €
Sans limite de poids et triés		
Cartons - Papiers - Végétaux - Verre		

Le local réemploi

Depuis avril 2021, Tri- Action a noué de nouveaux partenariats avec 3 associations qui récupèrent livres, CD, jouets, petit mobilier... déposés par les usagers au local réemploi.

Awa Bâ est une association d'intérêt général, de solidarité avec la population du Sénégal (région de Tambacounda). La mission principale est de collecter des vêtements, des chaussures, des jouets, des livres, du matériel de puériculture, des fournitures scolaires, des produits de premiers secours, des produits d'hygiène, afin de les distribuer à ceux qui en ont besoin.

La **Société Saint-Vincent-de-Paul** est une association caritative qui agit dans les domaines de l'aide alimentaire, matérielle, accueil de jour et visites à domicile.

Le **Secours Populaire Français**, fédération du 95, est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique dont l'objectif est de pratiquer la solidarité en faveur des plus démunis, notamment les enfants et également d'agir contre toute forme d'exclusion.

Les déchèteries mobiles

Un service au plus près des habitants

En complément de la déchèterie fixe, Tri-Action propose des déchèteries mobiles, permettant aux particuliers d'évacuer leurs déchets encombrants, végétaux, gravats mais aussi les déchets chimiques tels que les pots de peinture.

Ce système de proximité est entièrement mobile et rapidement installé. Chaque type de déchets dispose d'un emplacement distinct et au cours de la journée des camions viennent fréquemment procéder à la collecte des déchets.

Le prestataire des déchèteries mobiles est le même que la déchèterie de Bessancourt : SEPUR.

En 2024, 8 déchèteries mobiles ont été organisées dans les communes d'Auvers-sur-Oise, d'Herblay-sur-Seine, de Méry-sur-Oise, de Saint-Leu-la-Forêt, de Pierrelaye et de Taverny.

Pour accéder à la déchèterie mobile, il faut être en possession de la carte de déchèterie.

Les conseillers du tri sont présents lors des déchèteries mobiles de Printemps et proposent un service de création de badge avec remise immédiate.

Les déchets des professionnels

Collecte et redevance spéciale

Les déchets assimilables aux déchets des ménages d'un certain nombre de commerçants, artisans et entreprises privées sont collectés en porte à porte en même temps que les particuliers.

Depuis 2016, les déchets résiduels des professionnels des zones d'activités sont collectés via un circuit spécifique.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères couvre le coût de fourniture, de maintenance, de collecte et de traitement des 720 premiers litres. Au-delà de 720 litres de conteneurs (tout confondu), les professionnels doivent payer la redevance spéciale ou bien établir un contrat d'élimination de leurs déchets par une entreprise agréée. Le montant annuel de la redevance spéciale est actuellement fixé à 2,4 €/litre net de taxes.

Le montant de la redevance spéciale s'élève à 363 162 euros en 2024.

Accès à la déchèterie de Bessancourt

La déchèterie est accessible aux professionnels du territoire en possession d'un badge. Pour l'obtenir, il faut présenter une pièce d'identité, un extrait K-bis ou fiche de situation au répertoire SIRENE (de moins de 3 mois).

Professionnels - Dépôt payant

Pesée systématique et sans franchise de poids.	€ TTC/ tonne	Pesée systématique et sans franchise de poids.	€ TTC/ tonne
Cartons triés	50 €	Bois	120 €
Papiers triés	50 €	Métaux	120 €
Verre trié	50 €	Divers incinérable	160 €
Gravats, inertes triés	50 €	Divers non incinérable, plâtre	180 €
Végétaux triés	80 €	Déchets non triés	180 €

LES COLLECTES

Collecte des déchets résiduels

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux,...) appelés déchets assimilés.

Ces déchets se définissent comme étant des déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoiement normal des habitations et des bureaux, les cendres, le textile sanitaire, les litières pour animaux domestiques, les débris de verre ou de vaisselle, les balayures et résidus divers non dangereux, déposés dans les récipients individuels ou collectifs placés devant les immeubles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions, aux heures de collecte.

Ne sont pas compris dans la dénomination de déchets résiduels :

- Les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers ;
- les déchets anatomiques ou infectieux provenant de l'exercice de professions libérales médicales, des laboratoires et des cabinets médicaux,
- les déchets qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les personnes ou l'environnement : piles, batteries, huiles usagées, déchets dangereux.

Les déchets assimilés sont soumis à une redevance spéciale pour leur enlèvement et leur traitement, dans des conditions définis par délibérations n°2002-68 du 18 décembre et n°2003-52 du 9 décembre 2003. La redevance spéciale est appliquée aux professionnels qui détiennent plus de 720 litres de bacs (tous bacs confondus : bacs résiduels, bacs déchets recyclables).

Collecte	**104,74 €TTC/T**
Incinération	**134,78 €TTC/T**

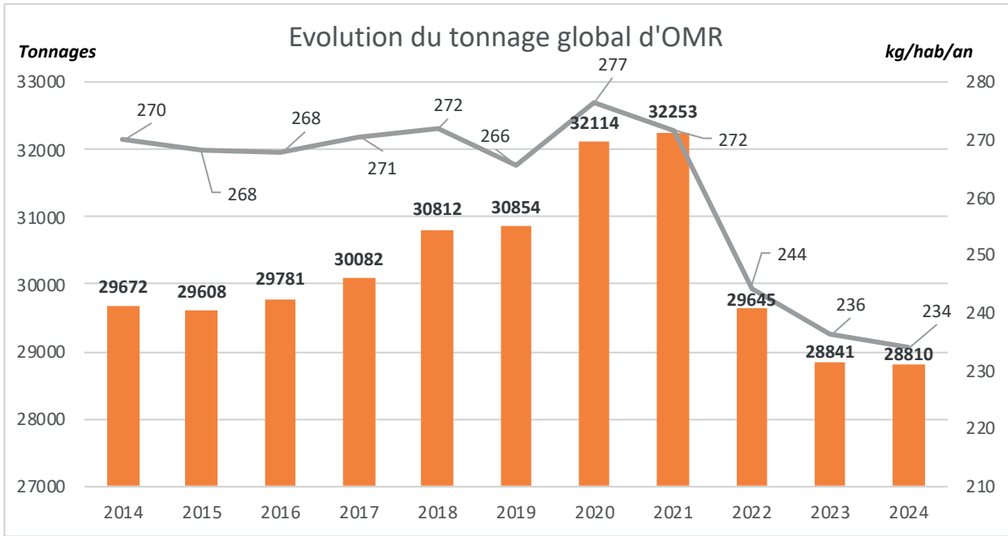

Déchets résiduels : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par commune (zones d'activités incluses)

ÉVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Les dernières données disponibles montrent une tendance générale à la baisse de la production d'OMR, tant au niveau régional qu'au sein du syndicat Tri Action.

Pour le syndicat cette baisse de près de 12 % depuis 2021 soit environ 3400 tonnes s'explique en partie par la mise en place des ECT avec un transfert de 680 tonnes du bac jaune vers les ordures ménagères et une inflation élevée freinant la consommation des ménages.

Année	OMR IDF* (kg/hab/an)	OMR Tri Action (kg/hab/an)	Écart (IDF - Tri Action)
2021	~310	272	-38 kg
2022	~290	244	-46 kg
2023	276	236	-40 kg
2024	N. C.	234	N. C.

*Source : ORDIF, estimations régionales sur la base des DMA

Le syndicat Tri Action approche d'un niveau de performances compatible avec les trajectoires fixées, notamment grâce à une gestion plus efficace des déchets résiduels.

La région IDF affiche toujours un volume élevé d'OMR (276 kg/hab en 2023), en lien **avec une collecte sélective encore insuffisante** (62 kg/hab/an contre 82 kg/hab/an au niveau national).

Le syndicat Tri Action maintient des performances supérieures à la moyenne régionale, avec une réduction continue de ses OMR et un écart favorable de 40 à 50 kg/hab/an par rapport à la région Île-de-France.

ANALYSE QUALITATIVE DES OMR – RÉSULTATS DE CARACTÉRISATION

Les caractérisations menées récemment sur 4 échantillons d'OMR dans le périmètre de Tri Action révèlent des pistes majeures d'amélioration :

- **Putrescibles** : 37,8 % des OMR → soit ≈ **83,1 kg/hab/an**
- **Dont gaspillage alimentaire** : 31 % des putrescibles

→ soit ≈ **27,4 kg/hab/an**

→ représentant **11,6 % du total des OMR**

Cette analyse révèle que près de **un tiers des OMR est constitué de déchets organiques évitables**. En particulier, le **gaspillage alimentaire**, souvent composé de produits encore emballés ou non consommés, représente un gisement **directement réductible**, à condition d'actions ciblées sur :

- **La prévention en amont** (achats, conservation, sensibilisation)
- Le **développement de solutions locales de collecte séparée** (biodéchets, compostage de quartier, solutions de proximité)
- L'amélioration du **tri à la source** des déchets alimentaires, désormais obligatoire pour tous les producteurs depuis janvier 2024

En synthèse, la performance du syndicat Tri Action en matière de réduction des OMR est incontestable et significative, avec un volume résiduel inférieur de près de 15 % à la moyenne régionale.

Toutefois, les résultats de caractérisation rappellent que **la part des déchets évitables reste encore élevée,** en particulier les biodéchets et le gaspillage alimentaire.

Dans un contexte où les exigences réglementaires se durcissent et où la hiérarchie des modes de traitement met l'accent sur l**a prévention et le tri à la source**, Tri Action dispose d'un potentiel réel pour accentuer encore cette dynamique, en s'appuyant sur :

- des campagnes ciblées de sensibilisation,
- le déploiement de dispositifs de tri des biodéchets,
- et l'accompagnement des usagers vers une réduction structurelle des déchets à fort impact.

COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

La collecte du verre est organisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire. Sur trois an-nées consécutives, les performances de verre sont en baisses. Cette diminution est probable-ment due à l'affaissement de la consommation sous le poids de l'inflation. Malgré ces bonnes performances et une collecte en porte à porte une fois par mois, nos OMR sont composés de 4,7 % de verre, 1400 tonnes par extrapolation sur un an soit environ 12 kg/hab/an. (la moyenne nationale de verre dans les OMR et de 11 kg/hab/an).

En France, plus de 2 millions de tonnes de verre sont collectées, ce qui représente un taux de recyclage en France est de 76,1%, soit plus de trois bouteilles sur 4 (chiffre ADEME 2016).

Collecte	**155,68 €TTC/T**
Stockage	**14,67 €TTC/T**

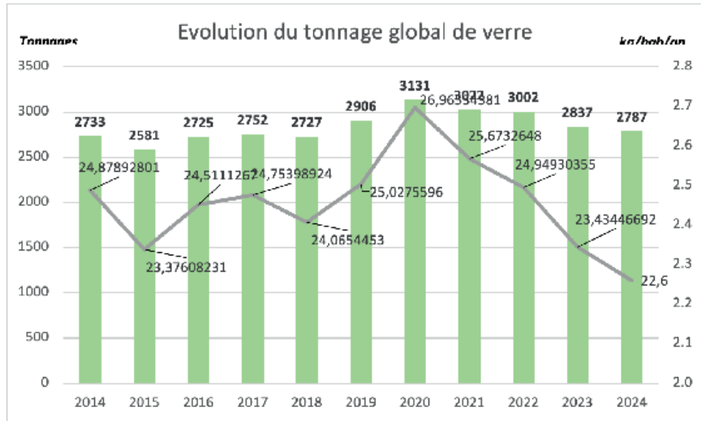

COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS/CARTONS :

Dans le cadre du renouvellement du marché au 1er janvier 2022, le syndicat TRI-ACTION a mené une étude d'optimisation des collectes par un bureau d'études spécialisé, de sorte à identifier les sources d'optimisation du service. Les enjeux de la mise en place de l'extension des con-signes de tri sont de réduire la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels à 1 fois / semaine auprès de l'habitat individuel et le petit collectif, représentant une réduction du nombre d'heures affecté au service de 5 256 heures, et ce sans changement des volumes de bacs.

Jusqu'en 2022 les performances de tri avaient tendance à plafonner, avec une production cons-tante d'année en année autours de 45 kg/hab/an. En 2022, l'extension des consignes de tri à de nouvelles résines plastiques a permis une simplification significative du geste de tri, avec le slo-gan « désormais tous les emballages se trient », devenu une référence nationale. Pour accom-pagner l'augmentation attendue du volume des emballages collectés dans le bac jaune, le syndi-cat a entrepris une campagne massive d'ajustement des volumes de ces bacs. Le redimension-nement du parc de conteneurs, avec la dotation de bacs de 240 litres, s'est traduit par la distribution de près de 7 800 bacs, afin de répondre aux

besoins croissants de la collecte sélective.

Les tonnages ont progressé de 926 Tonnes depuis 2021, soit près de 6kg/hab/an de plus qu'avant le passage aux ECT. Les refus de tri représentant 25,5% des tonnages entrants bien qu'en légère baisse restent sur un niveau élevé et un axe de progression important pour le syndicat.

Les actions entreprises par le syndicat TRI-ACTION illustrent une démarche proactive et structu-rée visant à optimiser la collecte des déchets ménagers, à simplifier le geste de tri et à adapter les infrastructures aux évolutions des volumes collectés. Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie globale de gestion durable des déchets, en phase avec les objectifs régionaux et natio-naux de réduction et de recyclage des déchets plastiques.

Les emballages plastiques composent un flux complexe qui se divise en plusieurs catégories, dont le flux développement issu de l'extension des consignes de tri. Le « Flux développement » de Citeo est un programme industriel, mis en place après concertation avec les acteurs, qui permet de créer de nouveaux flux de déchets d'emballages en plastique, peu ou mal recyclés, dans les centres qui assurent leur tri : emballages en PS, PET opaque, barquettes PET, etc. Ras-sembler, massifier puis retrier et enfin recycler ces emballages par résine va notamment favori-ser le développement des filières en cours.

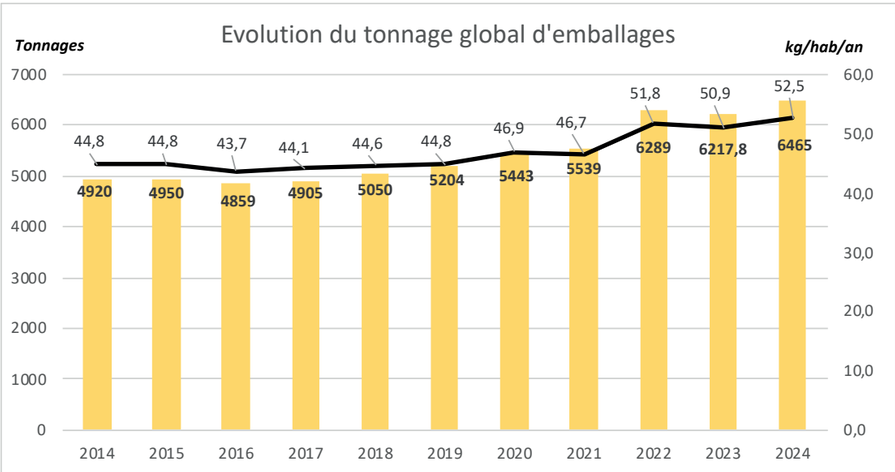

Collecte	**286,03 €TTC/T**
Tri	**317,9 €TTC/T**

Collecte des déchets végétaux en porte à porte

Les tonnages de déchets sont directement liés aux conditions météorologiques, c'est pourquoi ils sont extrêmement variables d'une année sur l'autre et difficile à projeter. L'année 2024 a été relativement humide avec une production en hausse de 14% soit 779 tonnes de plus qu'en 2024.

Le syndicat a fait le choix de bacs perforés et munis d'une grille dans le fond, ce qui permet la circulation d'air et la réduction du volume des déchets qui y sont placés dans le temps.

Les bacs permettent une utilisation plus pratique et ergonomique et améliorent ainsi les condi-tions de travail des ripeurs en réduisant les risques de troubles musculo-squelettiques. Ils ré-pondent aux préconisations CNAM de la R437.

Par ailleurs, les bacs sont un gain environnemental en remplaçant le jetable par du durable : ils préservent nos ressources avec une durée de vie supérieure à 10 ans, là où le sac papier est à usage unique et génère des déchets supplémentaires.

Enfin, l'avantage est économique : les sacs représentent une dépense conséquente chaque an-née, et demandent une gestion de stockage intermédiaire.

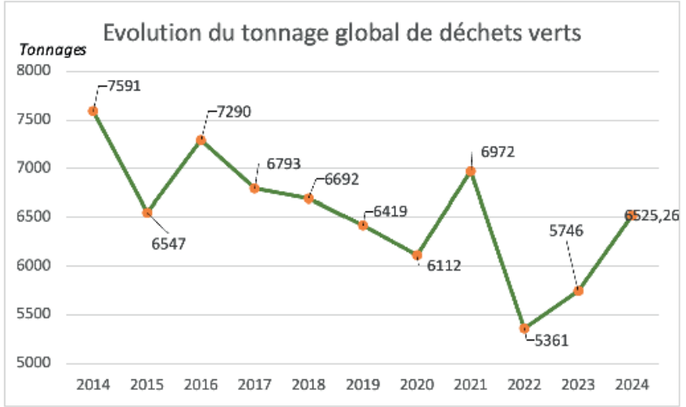

Collecte	**174,68 €TTC/T**
Traitement	**135,78 €TTC/T**

Nombre de bacs DV distribués en 2024 par commune :

Communes	Bacs 240 L	Bacs 140 L	Total bacs distribués
Auvers-sur-Oise	2043	0	13
Beauchamp	2206	1	11
Bessancourt	1499	3	13
Frépillon	909	0	6
Herblay-sur-Seine	5445	1	39
Méry-sur-Oise	1854	2	12
Pierrelaye	1312	3	3
Saint-Leu-la-Forêt	3490	1	25
Taverny	4010	1	20
Total communes	22 768	12	142

23 144 bacs déchets verts ont été distribué en 2024 pour un montant de 1 247 585 € TTC.

Gestion des déchets végétaux : le compostage à domicile

Des efforts importants ont été engagés pour diminuer les tonnages de déchets végétaux pris en charge par Le Syndicat Tri-Action par la mise en disposition de composteurs à coût aidé.

Environ 30% de nos déchets ménagers sont d'origine organique et facilement décomposables ; ils représentent donc une part importante de notre poubelle.

Moyennant un tri judicieux, il est facile de valoriser ces déchets sur place pour fabriquer du compost. Cet éco-geste permet non seulement de réduire les déchets ménagers mais aussi de fabriquer du compost. Près de 8296 foyers soit environ 30 % des maisons individuelles du territoire sont aujourd'hui équipés de ce système. Deux modèles sont disponibles :

Lors de l'achat d'un composteur, un bioseau est donné facilitant ainsi le tri des biodéchets dans la cuisine.

Composteurs et accessoires	Prix unitaire achat €TTC	Prix unitaire vente €TTC
Plastique 345 litres	46,56 €	17,50 €
Bois 300 litres	69,25 €	25,00 €
Bois 150 litres	57,83 €	22,50 €
Aérateur de compost	21,90 €	10,00€
Bioseaux	2,80 €	0,00 €

Prix d'achat des composteurs et participation financière

Le tri à la source des biodéchets répond au droit européen et à la loi AGEC des 2020. L'objectif de cette loi est d'améliorer le bilan carbone en réduisant le stockage et la combustion des déchets verts. Aucune solution ne sera imposée et les habitants ne seront pas contrôlés.

À ce jour, les biodéchets représentent encore un tiers des déchets non triés des Français. Pour-tant, les trier présente de nombreux bénéfices.

• Réduire la combustion des déchets et donc le bilan carbone.

• Produire du biogaz pour un usage local ou en réseau.

• Fournir de l'engrais organique.

Les solutions envisagées varient en fonction du type d'habitat :

• En pavillonnaire : une gestion individuelle de proximité à la parcelle, sur votre propre terrain. Vous pouvez commander un composteur via un formulaire dédié sur notre site internet www.syndicat-tri-action.fr/compostage

• En habitat collectif : le compostage partagé ou les points d'apport volontaires.

• En zone urbaine dense : des points d'apports volontaires dans la limite des contraintes d'urbanisme.

• Pour les gros producteurs une collecte en porte à porte.

• 1052 composteurs ont été mis à disposition en 2024

Commandes composteurs 2024								
	Plastique 345 L	Bois 300L	Bois 150L	Brass compost	Bioseaux	Achat	Contribution	Reste à charge
Auvers-sur-Oise	16	79	25	91	120	10 022€	3 728€	6 295€
Beauchamp	19	73	21	84	113	9 348€	4 370€	5 878€
Bessancourt	12	35	6	38	53	4 334€	1 600€	2 734€
Frépillon	5	22	7	22	34	2 748€	1 015€	1 733€
Herblay-sur-Seine	48	152	28	166	228	18 749€	6 930€	11 819€
Méry-sur-Oise	13	53	13	53	79	6 435€	2 375€	4 060€
Pierrelaye	6	35	15	49	56	4 812€	1 808€	3 005€
Saint-Leu-la-Forêt	22	112	34	126	168	14 020€	5 210€	8 810€
Taverny	25	131	46	149	202	16 774€	6 238€	10 537€
Total	166	692	195	778	1053	87 243€	32 373€	54 870€

Gestion des Biodéchets

Dans le cadre de la loi AGEC, qui impose depuis le 1er janvier de 2024, l'obligation de tri à la source pour tous les producteurs de biodéchets, le Syndicat TRI ACTION a acté différents modes de gestion des biodéchets visant à répondre aux besoins de chacun. Ces nouveaux dispositifs viennent compléter l'offre déjà existante de mise à disposition de composteurs à coût aidé.

Les nouveaux modes de gestion des biodéchets :

- Une collecte dédiée en porte à porte pour la gestion des déchets alimentaires (DA) issus des établissements scolaires, la cuisine centrale, des ALSH et des crèches. - Des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les foyers en habitat individuel, résidences collectives sans possibilité de stockage et/ou de compostage.

Zoom sur la collecte sélective des déchets alimentaires.

Du le 1er juillet au 31 décembre 2024, le Syndicat a expérimenté la collecte des biodéchets avec un test réalisé auprès des établissements scolaires, crèches, ALSH et cuisines centrales. Pour réaliser ce test, 42 établissements, répartis sur 7 des 9 communes adhérentes au syndicat, ont été dotés de conteneurs spécifiques pour le tri et la collecte des déchets alimentaires issus de la restauration collective scolaire. Le Syndicat a fait le choix de bacs de 240 litres, sur 3 roues pour une utilisation plus pratique et ergonomique visant à faciliter leur manipulation.

La gestion des DA en quelques chiffres :

- 108 bacs spécifiques (équipés de 3 roues pour faciliter leur manipulation)
- 42 sites équipés répartis sur 7 des 9 communes du Syndicat Tri-Action. Les communes d'Auvers sur Oise et Bessancourt ont mis en place des solutions alternatives pour la gestion des déchets alimentaires issus de leurs restaurants scolaires.
- 70 tonnes de déchets alimentaires collectées et détournées des ordures ménagères pour être valorisées par le compostage.

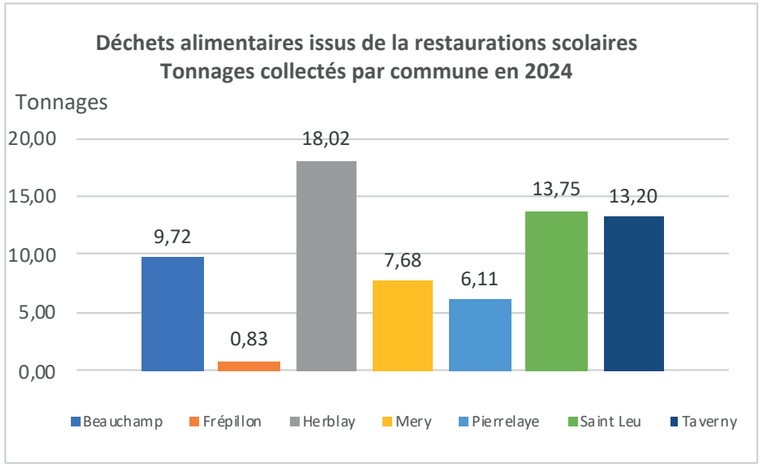

Déploiement de Points d'Apport Volontaire (PAV) :

Le Syndicat Tri-Action et les services municipaux travaillent conjointement pour déployer des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les déchets alimentaires. Les PAV visent à proposer une solution de gestion des DA de proximité pour les foyers et les PNM sans possibilité de compostage.

Collecte des textiles

Deux collecteurs sont présents sur le territoire : le relais et tisseco présents sur 43 points d'apport soit 1 point pour 2800 habitant.

Le tonnage collecté en conteneur est de tonnes en 2024 sur l'ensemble du territoire, soit kg par habitant, ratio en légèrte baisse par rapport à l'année dernière. 600 000 Tonnes de TLC sont mis sur le marché en France à destination des ménages, soit près de 10 kilos par an et par habitant. L'éco-organisme Eco-TLC, seul éco-organisme agréé, a reçu comme objectif national d'atteindre un taux de collecte correspondant à 50% du gisement mis sur le marché (ce qui équivaut à 4,6 kg/hab/an) est d'assurer un maillage du territoire de 1 PAV pour 1500 habitants.

	Nombre de points	Tonnages
Auvers-sur-Oise	1	12
Beauchamp	3	16
Bessancourt	3	22
Frépillon	0	0
Herblay-sur-Seine	10	25
Méry-sur-Oise	5	27
Pierrelaye	5	21
Saint-Leu-la-Forêt	7	58
Taverny	9	85
Total	43	266

Apports des services techniques

L'attribution de nos derniers marchés de traitement implique de revoir l'organisation de la gestion de ces flux, le site de CYDEC ne nous permettant plus d'y déposer l'intégralité de nos déchets.

Considérant les demandes nombreuses des services techniques pour favoriser le tri de vos dé-chets et optimiser les déplacements, 2 quais de la déchèterie ont été adaptés afin de permettre aux véhicules type poly-benne (PTAC 3,5 tonnes) de basculer directement leur contenu sans in-tervention manuelle.

De concert avec les communes, nous avons défini l'organisation suivante :

	Divers non incinérable	Divers incinérable	Gravats	Végétaux
Auvers-sur-Oise	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CGE-CP
Beauchamp	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CGE-CP
Bessancourt	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CGE-CP
Frépillon	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CGE-CP
Herblay-sur-Seine	PETIT DIDIER	AZUR	TERSEN/PICHETA	CGE-CP
Méry-sur-Oise	PICHETA	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CGE-CP
Pierrelaye	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CGE-CP
Saint-Leu-la-Forêt	PETIT DIDIER	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CGE-CP
Taverny	PICHETA	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CGE-CP

Tonnages	Divers non incinérable	Divers incinérable	Gravats	Végétaux	
Auvers-sur-Oise			20,20		20,2
Beauchamp				38,7	38,7
Bessancourt				42,28	42,28
Frépillon					0
Herblay-sur-Seine	100	82,98	29,14	208,56	420,68
Méry-sur-Oise				66,08	66,08
Pierrelaye	0,74		0,76	89,86	91,36
Saint-Leu-la-Forêt					0
Taverny	98,96	0,76	14,62	157,2	271,54
Total	199,7	83,74	64,72	602,68	950,84

	Coût € TTC
Déchets incinérables	41 814€
Déchets non incinérables	11 370€
Gravats	1 956€
Végétaux	37 084€
Total	92 224€

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Dans le cadre du nouveau marché de collecte, la collecte des encombrants évolue pour s'adapter aux besoins des usagers. Pour la première fois en 2022, cette collecte s'est faite sur rendez-vous pour le secteur pavillonnaire et les collectifs de moins de 50 logements. Pour les collectifs de plus de 50 logements le ramassage reste systématique et cadencé selon planning.

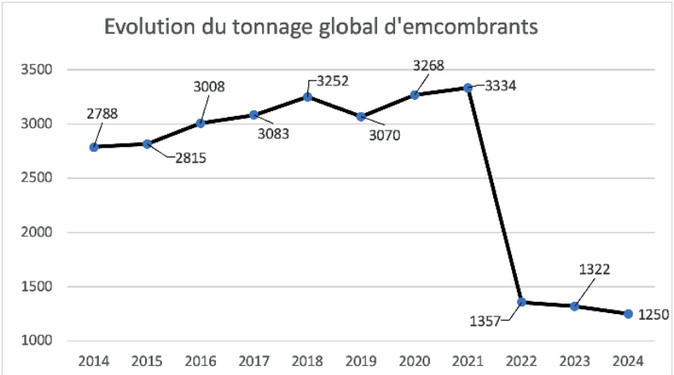

Cette nouvelle organisation visant à encoura¬ger le don, la réparation, le réemploi et limiter l'impact carbone en évitant au camions-bennes de couvrir l'intégra¬lité du territoire pour une collecte qui correspond à des besoins ponctuels a permis de réduire les tonnages de 63 % par rapport à 2021.L'objectif initial visé étant de réduire les tonnages de 50 %.

6756 rendez-vous ont été honoré en 2024 dont 81% pour le pavillonnaire et 19% pour le collectif, soit au total 457 rendez-vous (-6,3%) de moins qu'en 2023 pour un tonnage en baisse de 72 T (soit 5,5%) . La comparaison du nombre de rendez-vous attribué par commune à la part de la population qu'elle représente montre que le service est rendu de façon équitable sur l'ensemble du territoire.

Rendez-vous encombrants					
	Pavillonaire	Collectif	RDV total	Part RDV/ somme	Part de la population
Auvers-sur-Oise	476	6	482	7%	6%
Beauchamp	381	60	441	7%	7%
Bessancourt	283	24	307	5%	7%
Frépillon	169	6	175	3%	3%
Herblay-sur-Seine	1453	400	1853	27%	26%
Méry-sur-Oise	428	44	472	7%	8%
Pierrelaye	400	120	520	8%	8%
Saint-Leu-la-Forêt	897	102	999	15%	13%
Taverny	979	528	1507	22%	22%
Total	5466	1290	6756		

Encombrants : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

DÉCHÈTERIE DE BESSANCOURT

Un nouveau marché a été attribué en décembre 2021 à la société SEPUR. Ce marché concerne la gestion de la déchèterie de Bessancourt et de déchèteries mobiles et le traitement – valorisation des déchets issus de ces déchèteries, il est divisé en 5 lots :
Lot n°1 : Gestion de la déchèterie de Bessancourt et des déchèteries mobiles ;
Lot n° 2 : Le traitement - valorisation des gravats ;
Lot n° 3 : Le traitement - valorisation des ferrailles, le transport et la valorisation des batteries ;
Lot n° 4 : Le traitement - valorisation des cartons collectés en déchèteries ;
Lot n° 5 : Le transport et le traitement-valorisation des déchets dangereux, hors ECO-DDS ;

Les prestations relatives à la gestion de la déchèterie de Bessancourt sont :
- L'accueil des usagers, la gestion de la déchèterie de Bessancourt et des déchèteries mobiles ;
- La mise à disposition de contenants : location-maintenance sur la déchèterie de Bessancourt et les déchèteries mobiles ;

Afin d'optimiser le transport, il était imposé une variante pour l'utilisation d'un engin permettant de tasser les matériaux à l'intérieur des bennes, de sorte de limiter l'impact environnemental des - Le transport des bennes entre les différentes déchèteries et les exutoires désignés par la collectivité ou proposés par le titulaire du marché ;
- Le traitement-valorisation du bois, du plâtre, des pneumatiques hors filière Alliapur, du tout-venant non incinérable et des huiles de vidange ;
- La gestion administrative. transports, d'améliorer la disponibilité des bennes sur site, de limiter le chinage en dehors des heures d'ouverture et de maitriser le coût de la prestation. Cette variante de compacteur pour benne ouverte a été retenue.

Pour limiter le transport l'utilisation de bennes de grandes capacités a été encouragée. La société SEPUR a répondu avec des bennes de 40 m3 (contre 25 m3 avec la société Val Horizon sur l'ancien marché).

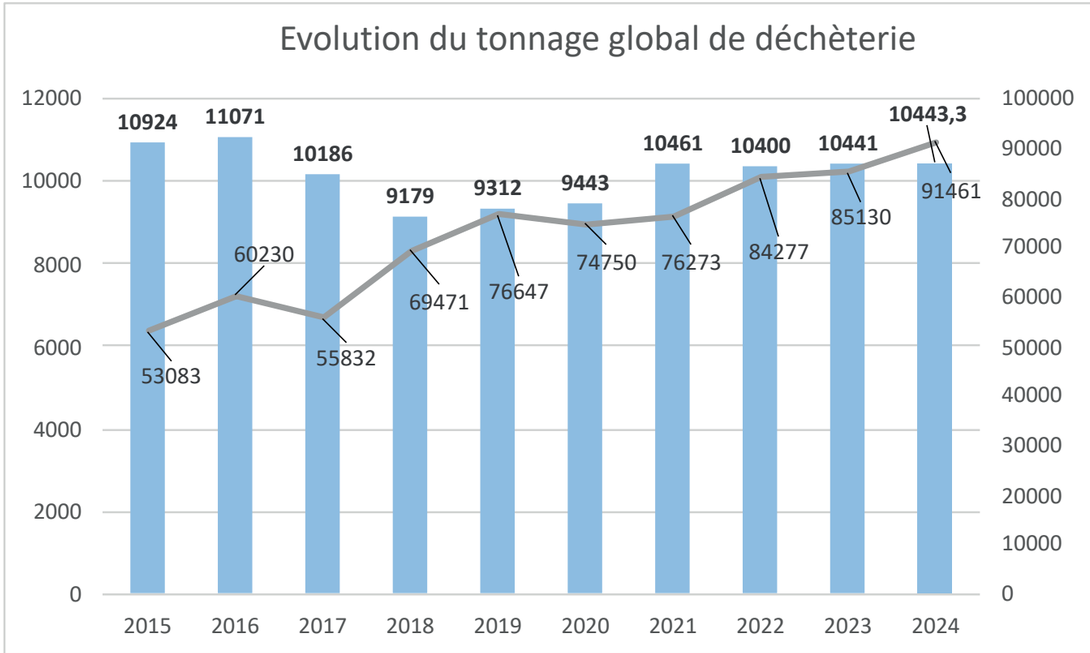

Description du flux	REP	Destination des flux	Tonnages
Tout-venant enfouissable		ALLIECO (Tavenry-95)	928
Tout venant incinérable		SUEZ RV ENERGIE (Argenteuil-95)	1515
Plâtre	valobat	ALLIECO (Taverny-95) ALLIECO (Taverny-95)	860 391
Traitement gravats		TERSEN(Pierrelaye-95)	3311
Bois		ALLIECO (Taverny-95)	1231
Menuiseries	valobat	TRICYCLE ENVIRONNEMENT Gennevilliers-92)	43
Laines de verre	valobat	ISOVER (Chemillé-en-Anjou-49)	21
Laines de roche	valobat	ROCKWOOL (Saint-Eloy-les-Mines-63)	3
Déchets verts		CYDEC (Saint-Ouen-L'aumone-95)	1937
Carton		SOREVO (Bessancourt-95)	202
Feraille		SOREVO (Bessancourt-95)	431
Verre		EVERGLASS (Rozet-Saint-Albin-02)	16
Huile de vidange		SEVIA (Gennevilliers-95)	12
Huile de minérale		DIELIX (LIMAY - 78)	2
Batteries		SEOREVO (Bessancourt -95)	17
Transport et traitement des pneumatiques		DELTA GOM (CUTS - 60)	16
Déchets ménagers spéciaux	ECO DDS	CHIMIREC (Dugny -93) RECYDIS (Le Blanc-Mesnil-93)	1 101
DEA- Déchets d'ameublement	ecomaison	PAPREC (Belloy-en-France-95)	1456
DEEE-Déchets électriques et électronique	ecosystem recycler c'est protéger	REVIVAL (GEMHF-Gennevilliers-92) - REGAIN ECOPLAST (ECRANS-Fourchambault-58) GALLOO (PAM - Vernouillet -28)	443
Lampes et tubes fuo	ecosystem recycler c'est protéger	REMONDIS (Allonne -60)	2
Piles	Corepile	CHIMIREC (Dugny -93)	3
Articles de sport et de loisirs - ASL	Ecologic	DERICHEBOURG (Gennevilliers -92)	19
Articles de jardin non thermiques - ABJ	ecomaison	PAPREC (Belloy-en-France-95)	33
Articles de jardin et de bricolage thermiques ABJTH	Ecologic	ARMABESSAIRE77 (Pontault-Combault - 77)	7
Jouets	ecomaison		
Textiles	Re_fashion	LE RELAIS (Chanteloup-les-Vignes - 78)	94
Total			13 192

Le coût d'exploitation

Le coût de fonctionnement de la déchetterie de Bessancourt est pour l'année 2024 de 1 563 406.43 € TTC soit 12.69 €/hab.

	Bilan 2024
Fonctionnement (Haut de quai/bas de quai)	1 563 406 €
Déchèterie mobile	17 281 €
Recette entrées déchèterie	133 873 €
Vidéo protection	9 864 €
Recettes traitement-Valorisation	75 627 €
Aide éco-organisme (hors CITEO)	253 342 €
Remboursement prêt (capital/intérêt)	64 183 €
Total	**1 116 845 €**

L'arrivée de la REP PCMB va permettre une gestion du plâtre, des menuiseries, des laines de verre et de roche en opérationnelle (la collecte et le traitement sont pris en charge directement par l'Eco-organisme) donc un gain direct pour la collectivité et un soutien financier pour les gravats, le bois, et une partie des non incinérables.

DÉCHÈTERIES MOBILES

Ce service de proximité permet aux particuliers d'évacuer les déchets encombrants, végétaux, gravats mais aussi les déchets chimiques tels que les pots de peinture. Le principe est d'amener la déchèterie au cœur de la ville.

Elles furent organisées dans les communes d'Auvers-sur-Oise (30 mars et 5 octobre), d'Herblay-sur-Seine (16 mars et 19 octobre) , de Méry-sur-Oise (22 juin et 7 septembre), de Saint-Leu-la-Forêt (16 mai et 25 novembre). Un emplacement est réservé pour la journée.

Le coût des déchèteries mobiles s'élève à 17 281 euros.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Déchets collectés

Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets résiduels	Unité de Valorisation Energétique à Argenteuil (95)	Incinération avec récupération d'énergie (production d'électricité et de chaleur)
Emballages/ papiers	Centres de tri – PAPREC à Guichainville (27)	- Papiers graphiques issus de la collecte sélective (journaux/revues/ magazines) PAPREC (APS-Perlen-Suisse) - Acier et petits aciers issus de la collecte sélective -SUEZ- Hierros Servando (Espagne) - Aluminium et petits aluminium issus de la collecte sélective -SUEZ- Centre de transformation en Belgique - Petits alu -SUEZ-Allunova (Allemagne) - PCNC - Papiers et cartons issu de la collecte - PAPREC - SAICA (Nogent-sur-Seine) - PCC - Papiers et cartons pour liquides alimentaires issus de la collecte sélective - PAPREC- Essity (Hondouville 27/Lucart/ 88 Laval) - Emballages plastiques en PET clair issus de la collecte sélective - France plastique Recyclage (Limay 78) - Emballages plastiques: PET foncé et opaque, PS, barquettes, issus de la collecte sélective- CITEO - Emballages plastiques: bouteilles PEHD, PP et pots et barquettes - mix PE/PP- SUEZ- (PEBO en Italie ou SUMINCO en Espagne) - Les films PEBD issus de la colecte sélective - Sirplats (Portugal)
Verre	VERALIA Usine de Reims (51) et de Rozet Saint Albin (02)	Recyclage
Déchets verts	Unité de compostage CYDEC à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Compostage et commercialisation du compost
Encombrants	Unité de Valorisation Energétique à Argenteuil (95)	Incinération avec récupération d'énergie (production d'électricité et de chaleur)

Déchets apportés à la déchèterie

Entreprise chargée de l'exploitation de la déchèterie:
Entreprise SEPUR
ZA du Pont Cailloux
Route des Nourrices
78850 THIVERNAL-GRIGNON

Marché de prestations de service public de 4 ans renouvelable deux fois un an ayant démarré le 1er janvier 2022.

La prestation comprend l'exploitation de la déchèterie fixe de Bessancourt et des déchèteries mobiles.

Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets verts	Plate-forme de compostage CYDEC à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Compostage
Tout venant non incinérable	SOREVO à Bessancourt (95)	Enfouissement
Plâtre	SOREVO à Bessancourt (95)	Enfouissement
Tout venant incinérable	Usine d'incinération d'Argenteuil (95)	Incinération avec récupération d'énergie
Bois	SOREVO à Bessancourt (95)	Enfouissement
Gravats	TERSEN-PICHETA à Pierrelaye (95)	Enfouissement
Ferraille	SOREVO à Bessancourt (95)	Recyclage
Mobilier	PAPREC à Belloy-en-France (95)	Recyclage, valorisation énergétique et élimination
Déchets équipement électriques et électroniques (D3E)	GEM hors froid : Revival - Envie 2E à Gennevilliers (92) GEM froid : Envie 2 E Nord – Coolrec à Lesquin (59) Ecrans : E3D Environnement à Soignolles en Brie (77) Ecrans plats : GALLOO à Vernouillet (28) PAM : REMONDIS à Saint Thibault (10)	Recyclage
Cartons d'emballage	SOREVO à Bessancourt (95)	Recyclage
Papiers	TRIVALO (27)	Recyclage
Verre	Usine de Reims (51) et de Rozet Saint Albin (02)	Recyclage
Textiles	Le Relais Chanteloup les Vignes (78)	Recyclage ou incinération

Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets Diffus spécifiques	Acides + Bases : TRD ORTEC à Villers Bretonneux (80) - SARP à Limay (78) Eco-DDS : CHIMIREC (Dugny 93) Hors Eco-DDS : RECYCLIS (le Blanc-Mesnil 93) Aérosols : DEM à Chauny (02) Solides, Pâteux et DDS vides : CHIMIREC à Javène (35) – RECYFUEL à Engis (Belgique) – SCORI HERSIN à Hersin (62) – TRIADIS Services à Rouen (76) Comburants + Phytosanitaires : SARP à Limay (78) - TRD ORTEC à Villers Bretonneux (80) - TRIADIS Services à Rouen (76) DDS Liquides : SARP à Limay (78) – DEM à Chauny (02) – EQUIOM à Lumbres (50) – Athalys Sotteville à Rouen (76) – Eco logistique Réemploi à Courtenay (45)	Incinération Traitements spécifiques
Huiles de vidange	SEVIA à Gennevilliers (92)	Recyclage
Lampes	INDAVER DOEL (Belgique)	Recyclage
Piles	CHIMIREC à Dugny (93)	Traitement pour dépollution
Batteries	SOREVO à Bessancourt (95)	Récupération des métaux et élimination
Huiles alimentaires	DIELIX à Limay (78)	Valorisation matière
Pneus	DELTA GOM à Cuts (60)	Valorisation matière

BILAN MATIÈRES

60 081 T de déchets ménagers

488 kg/habitant

Collecte en porte à porte et en apport volontaire

TOTAL
45 938 T
373 kg /hab

Biodéchets
70 T
0,57 kg/hab

Verre
2 787T
22,6 kg/hab

Emballages et papiers
6 465 T
52.5 kg/hab

Déchets résiduels
28 841 T
234 kg/hab

Encombrants
1 250 T
10.2 kg/hab

Déchets végétaux en porte à porte
6 525 T
52 kg/hab

Quai de transfert CYDEC Saint-Ouen-l'Aumône 2 787 T

Quai de transfert : Belloy-en-France Centre de tri Guichainville (27) 6 465 T

Centre de valorisation énergétique 30163 T 301

Recyclage
7 603 T

Valorisation énergétique
31 740 T

Recyclage 15 228 T 25%

Valorisation énergétique 33 339 T 55%

Collecte en déchèterie

TOTAL
13 192 T
107 kg/hab

Déchets végétaux en déchèterie 1 937 T

- Déchets diffus 1 T
- Tout venant 928 T
- Tout venant incinérable 1 515 T
- Bois 1 231 T
- Métaux 431 T
- Verre 16 T
- Cartons 202 T
- Plâtre 860 T
- Textile déchèterie 94 T
- Gravats 3 311 T
- Huile de vidange 12 T
- Pneus 16 T
- Batteries 17 T
- Huile de friture 2 T

Plateforme de compostage des déchets verts

Valorisation organique
9 135 T

REP (Filières à Responsabilité Élargie du Producteur)

- DEEE * 443 T
- Mobilier 1 456 T
- Articles jardins thermique 2 T
- Piles 3 T
- Articles jardins non-thermique 33
- Jouets N. C. T
- Article de sport 19 T
- Menuiserie 43 T
- Plâtres 391 T
- Laine de verre 21 T
- Laine de roche 3 T
- Textiles 2 T
- DDS 101 T
- Lampes 33

Usine de recyclage / valorisation matière

Centre de tri

Filière réemploi (vélo et textile)

Recyclage / Rémploi
7 625 T

Centre de valorisation énergétique

Valorisation énergétique
1 599 T

Centre d'enfouissement technique

Enfouissement
2 379 T

Valorisation organique 9 135 T 15%

Enfouissement 2 379 T 4%

Autres services
951 T
9kg/hab

Bornes Textiles
266 T

Apports des Services techniques

- Tout venant enfouissable 200 T
- Tout venant incinérable 84 T
- Gravats 65 T
- Déchets Végétaux 603 T

4# COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

DU TRI À L'ACTION : SENSIBILISER POUR MIEUX AGIR

Plan de relance – Consignes de tri

Dans le cadre du plan de relance des consignes de tri, une campagne de communication multicanale a été élaborée et validée.

Elle s'appuie sur une stratégie numérique renforcée avec des formats variés (vidéos, illustrations, photos) diffusés sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, LinkedIn), ainsi que dans une newsletter dont l'audience sera élargie. Un jeu concours a également été mis en place avec 30 kits « zéro déchet » à gagner, afin d'accroître l'engagement du public.

En parallèle, une campagne d'affichage est prévue dans les mairies (affiches A3), sur les abribus, à l'entrée de la déchèterie et via les panneaux électroniques municipaux. Des articles seront relayés dans les bulletins municipaux et un communiqué de presse a été rédigé. Des actions de terrain viendront renforcer cette dynamique : présence sur les marchés avec un stand d'information et de démonstration, distribution de kits de tri, ainsi que la formation continue des ripeurs.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION – BACS À DÉCHETS VÉGÉTAUX

Depuis le 1er janvier 2024, la collecte des déchets verts évolue sur le territoire du Syndicat Tri-Action : les sacs en papier sont remplacés par des bacs dédiés. Cette nouvelle organisation vise à améliorer l'efficacité du service, tout en répondant à des enjeux écologiques, économiques et ergonomiques.

Pourquoi ce changement ?
Les anciens sacs en papier, distribués gratuitement, étaient à usage unique et généraient des coûts et des déchets supplémentaires. En remplaçant ces sacs par des bacs perforés munis d'une grille de fond, la collecte devient plus durable. Ces bacs permettent une meilleure aération, réduisant naturellement le volume des déchets.

Des avantages multiples :
Pratiques, grâce à une meilleure maniabilité.
Ergonomiques, en réduisant la pénibilité du travail des agents de collecte.

Cette évolution s'inscrit dans une logique de service public plus responsable et plus durable, au bénéfice des usagers comme des agents.

GESTION DES BIODÉCHETS : UNE DÉMARCHE PILOTE EN RESTAURATION SCOLAIRE

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage, le Syndicat Tri-Action a lancé une collecte expérimentale des biodéchets au sein du restaurant municipal et de l'accueil de loisirs. Cette initiative, mise en œuvre depuis juillet, s'inscrit dans une démarche de valorisation des déchets fermentescibles, notamment via la méthanisation. Le personnel a été formé au tri, et des équipements adaptés ont été installés en cuisine. Ce projet pilote, au-delà de ses objectifs environnementaux, vise aussi à sensibiliser les enfants au tri et à l'économie circulaire. Les résultats seront analysés en vue d'une éventuelle extension aux foyers.

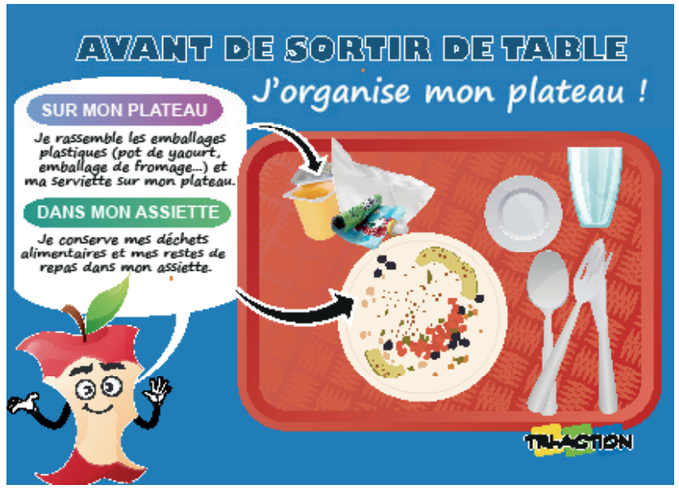

LES ATELIERS ET FORMATIONS AU TRI ET PRÉVENTION

En 2023, en sus des actions détaillées ci-dessous, les conseillers du tri sont intervenus pour créer les badges de déchèterie et sensibiliser les habitants, lors de **9 déchèteries mobiles.** Les habitants peuvent ainsi poser toutes leurs questions sur le tri et réduction des déchets.

Ateliers et formations tri/prévention restauration scolaire				
Actions	**Public**	**Lieux**	**Nb personnes**	**Dates**
Formations au tri des déchets alimentaires dans la restauration scolaire	Responsable de la cuisine centrale	Beauchamp	1	24 avril
	Personnel des offices	Frépillon	5	24 mai
	Personnel des offices personnel péri scolaire	Herblay-sur-Seine	30	24 mai
	Personnel des offices personnel péri scolaire	Pierrelaye	30	24 mai
	Personnel des offices	Taverny	50	24 juin
	Personnel des offices	Saint-Leu-la-Forêt	30	24 juin
	Personnel des offices	Méry-sur-Oise	30	24 juillet
La fête du jeu	familles	Bessancourt	30	1er juillet
La matinée des familles (prêt de matériel)	familles	Beauchamp	30	2 septembre
Festival Ville et Campagne	grand public	Saint-Leu-la-Forêt	200	16 septembre
Méry Planète	grand public	Méry-sur-Oise	200	16 septembre
La fête des sciences	familles	Bessancourt	30	7 octobre
Réunion des éco-délégués	Collégiens	Collège Autissuer Herblay-sur-Seine	20	11 octobre
Sensibilisation au compostage	adolescents	Taverny	50	21 novembre
Les 3R - Repair Café, réparation de vélo, distribution de compost, Gratiferia	grand public	Syndicat Tr-Action	180	23 novembre
Formation éco-délégués	lycéens	Taverny lycée Prévert	20	1er décembre

LES 3 R DE TRI-ACTION

Tri-Action organisait la 9ème édition des 3R (réduire, réparer, réutiliser, ensemble) à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD), samedi 23 novembre 2024.

Près de 200 habitants du territoire de Tri-Action se sont rendus à la déchèterie de Besssancourt, et ont pu contribuer à réduire leurs déchets grâce à différents éco-geste.

Cette journée a été une réussite grâce notamment à la mobilisation des agents de Tri-Action et de la déchèterie (SEPUR), des bénévoles de l'association Fourmis herblaysiennes et de Vélos services.

Distribution de sacs de compost et de broyat

Comme chaque année, les habitants ont pu récupérer gratuitement du compost et du broyat issus de la plateforme Paprec, afin d'enrichir leurs sols ou pailler leurs plantations.

Réparer plutôt que jeter !

Avec l'aide du Repair' Café, de nombreux appareils électroménagers ont pu être remis en état. À côté, l'atelier de réparation de vélos proposé par notre partenaire Vélo Services a connu un franc succès, tout comme la vente de vélos d'occasion.

Plongée dans les coulisses de la collecte

Une démonstration en conditions réelles a permis aux habitants d'en apprendre plus sur le fonctionnement du camion de collecte. Une activité très appréciée des enfants comme des parents.

Une seconde vie aux objets

La gratiféria a de nouveau attiré de nombreux visiteurs. Vêtements, vaisselle, livres… chacun a pu donner ou prendre gratuitement selon ses besoins et ses trouvailles !

Faire soi-même sa lessive

Un atelier DIY proposait une recette simple et écoresponsable pour fabriquer sa propre lessive en poudre, à base d'ingrédients naturels.

Visite immersive de la déchèterie

Grâce à un casque de réalité virtuelle, les visiteurs ont pu découvrir en 360° le parcours des déchets dans une déchèterie moderne. Une façon ludique de sensibiliser petits et grands.

Et même… nourrir les poules !

Le poulailler du syndicat a séduit les plus jeunes, qui ont pu approcher et nourrir les animaux tout en découvrant leur rôle dans la réduction des biodéchets.

SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE

2 maîtres composteurs du Syndicat organisent des ateliers compost afin de sensibiliser sur les techniques et conseils pour valoriser au mieux ses déchets de cuisine et de jardin. Ils accompagnent également la mise en place de compostage collectif en résidence et dans les écoles.

Sensibilisation au compostage				
Actions	**Public**	**Lieux**	**Nb de personnes**	**Dates**
Formation compost	usagers du Syndicat	Tri Action	1 153	tous les mercredis et/ ou samedi
Distribution compost et broyat 3R	usagers du Syndicat	Tri Action	113	23 novembre
Déchèterie mobile	usagers du Syndicat	Herblay-sur-Seine Auvers-sur-Oise	9	22 mars 29 mars
Total			1 275	

LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Les animations scolaires se sont poursuivies tout au long de l'année en présentiel. Près de **1 095 élèves** ont ainsi été sensibilisés aux enjeux du tri et de la réduction des déchets sur notre territoire.

Animations scolaires réalisées en visio			
Commune	**Ecole**	**Nombre d'animations**	**Nombre**
Auvers-sur-Oise	Aulnaies Chaponval Vavasseur	2	40
Bessancourt	St Exupéry Lamartine Simone Veil	5	55
Beauchamp	Louis Pasteur Paul Bert	2	54
Frépillon	Vieille Fontaine	1	27
Méry-sur-oise	Vaux Monmousseau Jean Jaurès Centre Pablo Neruda	6	152
Herblay-sur-Seine	Saint Exupéry Les chênes Jean Moulin Louis Pasteur Jean Jaurès Les Buttes Blanches Jean-Louis Etienne	13	328
Saint-Leu-la-fôret	Foch Prévert Marie Curie	5	126
Pierrelaye	Pierre Curie Marie Curie Louise Michel	4	111
Taverny	Verdun René Goscinny Jean Mermoz Marcel Pagnol Foch Louis Pasteur	7	202
Total		45	1 095

LES SUIVIS DE COLLECTE

Cette année, un travail de suivi a été réalisé sur un certain nombre de résidences où le taux de captation du tri est plus faible. L'objectif étant d'établir un diagnostic sur les moyens existants (nombre de bacs) et sur la qualité du tri pour ensuite mettre en oeuvre des actions correctives.

Campagne d'information / sensiblisation collectives		
Public	**Commune**	**Effectifs**
Résidence Boulodrome	Herblay-sur-Seine	35 logements
Résidence Coudray	Frépillon	34 logements
Résidence K&B	Saint-Leu-la-Forêt	24 logements
Résidence le 42 Paris	Saint-Leu-la-Forêt	74 logements
Equipes de collecte	Tri-Action	50 personnes
CTM	Beauchamp	5 agents
Retour de suivis emballages	Taverny	30 adresses
Retour de suivis emballages	Auvers-sur-Oise	10 adresses
Retour de suivis emballages	Pierrelaye	10 adresses
Retour de suivis emballages	Herblay-sur-Seine	15 adresses
Retour de suivis emballages	Méry-sur-Oise	12 adresses
Total nombre de foyers/personnes sensibilisées		299
Total nombre d'actions		20

Suivis de collecte et de pré-collecte	
Commune	Nombre
Auvers-sur-Oise	7
Beauchamp	9
Bessancourt	4
Frépillon	3
Herblay-sur-Seine	11
Méry-sur-Oise	3
Pierrelaye	7
Saint-Leu-la-Forêt	5
Taverny	6
Total	55

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

Collecte des déchets ménagers - Collecte des déchets résiduels - Collecte des emballages et papiers - Collecte du verre - Collecte des encombrants - Collecte des déchets verts - Collecte des déchets des marchés et manifestations exceptionnelles - Collecte des zones d'activités/ exceptionnelles	**Marché public de prestations de services avec :SEPUR** Marché de 60 mois reconductible deux fois une année ayant démarré le 1er janvier 2022
Traitement des déchets ménagers - Incinération des déchets résiduels - Incinération des encombrants	**Convention de coopération avec :** **Syndicat AZUR** Convention de coopération d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022.
Tri et conditionnement des emballages et papiers - Réception des emballages - Compostage déchets verts - Stockage du verre - Tri aux standards CITEO et filières de reprise - Conditionnement et chargement des produits triés - Valorisation des gros de magasins et papier bureautique - Caractérisation des échantillons - Transport et traitement des refus de tri	**Marché public de prestations de services avec :** **PAPREC** Convention de coopération d'une durée de 4 ans ferme à compter du 1er janvier 2022. Reconductible deux fois un an.
Exploitation de la déchèterie fixe et des déchèteries mobiles	**Marché public de prestations de services avec** **SEPUR** Marché de 5 ans ferme reconductible deux fois une année et ayant démarré le 2 janvier 2022
Fourniture et Entretien maintenance du parc de conteneurs roulant - Maintenance BAV curative - Fourniture BAV ASTECH - Maintenance préventive + lavage ANCO-MINERIS	**Marché public de fournitures et prestations de service en groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE avec** **SULO** Marché de 1 an renouvelable trois fois une année et ayant démarré en mai 2022
Fourniture de sacs papier pour déchets verts	**Marché public de fournitures en groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE avec** TAPIERO Marché de 1 an renouvelable trois fois une année et ayant démarré en février 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 16 211 127€ en 2024 soit 131,67€ par habitant.

Dépenses de fonctionnement	Montant
Collecte et traitement déchets	
Gestion de la déchèterie	14 676 106 €
Traitement déchets municipaux	
Maintenance conteneurs + bornes et autres matériels	93 122 €
Communication	37 645 €
Frais de personnel	595 704 €
Indemnités président	14 576 €
Frais généraux	135 494 €
Intérets emprunts	33 960 €
ICNE	-1 918 €
Dotations aux provisions et charges exceptionnelles	56 741 €
Opérations d'ordre	569 696 €
Total	16 211 127 €

Evolution des principaux postes de dépenses

Focus collecte et traitement		Coût de collecte et transport	Coût de traitement	Coût total
Déchets ménagers et assimilés collectés en porte à porte	Ordures ménagères	3 053 914 €	3 911 879 €	6 965 793 €
	Emballages - journaux magazines	1 849 257 €	2 055 324 €	3 904 581 €
	Verre	430 125 €	44 491 €	474 616 €
	Déchets verts	802 802 €	401 504 €	1 204 306 €
	Encombwrants	218 270 €	169 662 €	387 932 €
Traitement fixes et mobiles		401 861 €	1 103 779 €	1 505 640 €
Dépots services techniques en centre de traitement			92 224 €	92 224 €
Total		**6 756 228 €**	**7 778 864 €**	**14 676 105 €**

EVOLUTION DU PRIX DE COLLECTE DES DÉCHETS EN PAP ET AV

Tri Action a renouvelé son marché de collecte qui a été notifié en juillet 2021 à la société SEPUR.

Le conseil syndical a fait le choix d'une carburation au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), une alternative au diesel et à l'essence, qui émet moins de CO2 et qui est issue de la méthanisation des déchets. Le GNV, c'est en effet 95% de particules fines et 50% d'oxyde d'azote (NOx) en moins par rapport aux véhicules Diesel. Ce carburant n'émet en plus ni odeur, ni fumée et permet de réduire par deux les nuisances sonores des poids lourds roulant au Gazole, ce qui est particulièrement précieux en environnement urbain.

LE GNV n'a cessé d'augmenter tout au long de l'année de 2022 avec un pic en octobre à 426,97 (indice GNV-CNR) contre 109,52 comme référence en début de marché.

Vus de ces éléments conjoncturels, les modalités de révision des prix figurant au marché en fréquence semestrielle ne permettent plus de répercuter correctement cette évolution. En effet, la fréquence de révision ne correspond pas à la fréquence de variation des prix des carburants. Cet écart venant remettre en cause l'équilibre du marché.

Pour ces raisons, dans le cadre du Plan de Résilience Economique et Sociale mis en place par le Gouvernement, en accord avec les directives données par le Premier Ministre dans sa circulaire du 30 mars 2022, les parties décident d'établir un dispositif modificatif de révision des prix.

Il a donc été convenu lors du comité du 1er décembre 2022, qu'à compter du mois de janvier 2023, la révision se fera de façon mensuelle.

Les indices courants pris en compte chaque mois seront les indices connus au 1er jour de chaque mois.

La formule de révision prévu à l'article 5.2 du CCAP, ainsi que les indices qui y sont rattachés restent inchangés.

Dans le cas où l'application de ces modalités entraînerait une augmentation des prix supérieure à 15% sur une année, les deux parties conviennent d'ores et déjà de se réunir pour se concerter afin d'appréhender toute nouvelle modification des prix. Dans le cas susmentionné, l'entreprise et la collectivité conviennent de se revoir dans le courant du mois qui suit le mois du constat (année N), afin de déterminer les dispositions pour juguler cette augmentation.

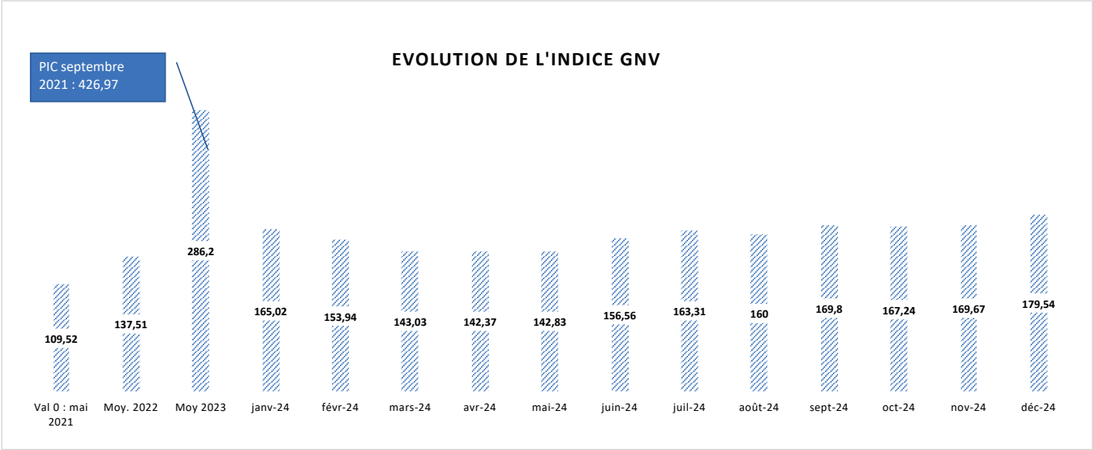

EVOLUTION DU PRIX DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Traitement des ordures ménagères et encombrants

Le syndicat AZUR est l'EPCI ayant la compétence Collecte et Traitement de déchets et prend en charge la gestion des déchets pour les villes d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine. Ses adhérents sont l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine, et la Communauté d'Agglomération Valparisis. A ce titre, il exploite un centre de valorisation énergétique (CVE) d'une capacité de 206 000 tonnes, une plateforme de valorisation des mâchefers d'une capacité de 57 900 tonnes, une déchetterie et différents équipements (dépôts, entrepôts, atelier) sur son territoire.

Les syndicats Azur et Tri Action ont un membre commun, la communauté d'Agglomération Valparisis au travers duquel plusieurs études conjointes sont menées dans l'objectif d'apporter une cohérence globale en matière de gestion des déchets.

Les 2 syndicats ont déjà initié une première coopération à travers plusieurs groupements de commandes dans une logique de recherche de synergies : le groupement de commande pour la fourniture de bacs à déchets ménagers, le groupement de commande pour la fourniture de sacs à déchets végétaux et le groupement concernant la fourniture de composteurs.

Dans ce contexte, le conseil syndical a opté pour la mise en place d'une convention de coopération publique. Cette coopération s'appuie sur les dispositions de l'article L. 2511-6 du code de la commande publique, qui permet une coopération horizontale entre pouvoirs adjudicateurs lorsque, comme au cas présent, les pouvoirs adjudicateurs tendent à l'atteinte d'objectifs communs en lien avec leurs missions de service public.

AZUR s'engage à réceptionner et traiter dans son centre de valorisation énergétique (CVE) à Argenteuil, les ordures ménagères résiduelles (OMR) envoyées par Tri Action, ainsi que les déchets incinérables issus de sa déchèterie à échéance du marché en cours. Les Parties s'engagent à envoyer, pour le syndicat Tri-Action, et à recevoir, pour AZUR, des déchets ménagers dans les conditions définies ci-après.

Tri Action s'engage à recevoir les professionnels envoyés par AZUR dans sa déchetterie afin de réceptionner leurs déchets. Les tonnages annuels acceptés resteront dans la limite maximale de 5 % des tonnages totaux reçus par l'équipement afin de ne pas perturber le fonctionnement de celui-ci.

Tri Action s'est engagé à étudier dans l'année 2022 l'utilisation de son site dans le cadre de la massification des biodéchets, avant envoi vers les exutoires, dans la perspective de la généralisation de la collecte séparée des biodéchets imposée par la réglementation à l'horizon de 2023. Dans le cadre d'un marché à groupement de commandes entre les syndicats Tri-action et Azur, un marché pour la réalisation d'une étude a été lancé en septembre 2022. Le cabinet d'étude Inddigo a été retenu pour mener une étude devant déboucher à la proposition d'un scénario de gestion des bio-déchets adapté à chacun des syndicats.

Pour l'année 2024, le prix moyen est de 135,782 €.

La Convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022.

- Tri des emballages et papiers/cartons

Le marché de tri des emballages ménagers a été attribué en juin 2021 au groupe Paprec pour son centre de tri de Guichainville, Trivalo 27.

Afin de réceptionner les collectes sélectives, Paprec dispose d'un centre de transfert situé au chemin Saint-Martin, 95270 Belloy-en-France. Ce site est localisé à une distance de 12,79 km du siège du syndicat (ou 18 km par route et 28 minutes en camion). Par avenant, suite à la reprise par la société PAPREC du site CGE-CP à Saint-Ouen l'Aumône désormais nommé CYDEC, il fût acté que le centre de transfert serait basé chez CYDEC à partir du 1er décembre 2022. Une alvéole dédiée est consacrée aux déchets du syndicat.

Le centre de tri de Guichainville se situe dans un rayon de 73.27 km du siège du syndicat Tri-Action, ce qui est donc supérieur aux 15 km exigés dans le cahier des charges.

Propriété du SETOM de l'Eure, ce nouveau centre de tri est exploité depuis août 2021 par la société Paprec dans le cadre d'une délégation de service publique de 10 ans.

D'une capacité fonctionnelle et nominale de 9 tonnes par heure, avec un taux de disponibilité de 95%, le centre de tri est en capacité de trier 31 500 tonnes par an en 2 postes fonctionnant 5 jours/semaine.

Le centre de tri est notamment pourvu de 3 overband et 7 séparateurs optiques.
Les refus de tri sont captés en positif : manuellement au pré-tri, mécaniquement sur les fines, puis manuellement en cabine de tri. Un maillage à 40 mm limitant les refus et permettant un travail mécanique d'extraction des matières valorisables sur la fraction 40 – 110 mm.

Ce centre de tri à nouveau standard CITEO permet de répartir flux de collecte sélective en 11 matières avec un engagement de performance important.

Matières	Engagement de performance de tri (en %)	Matières	Engagement de performance de tri (en %)
Aciers	95%	Film PE	80%
Aluminiums	90%	PCC	90%
Petits aluminiums	80%	PCNC	96%
PET clairs Q4	96.5%	JRM	96%
Flux développement	95%	GM	95%
PE-PP	96%		
Total	336 929 €		

Le prix d'une tonne de déchets trié était en 2023 de 317 €TTC/T refus de tri inclus dont près de 50 € TTC/T pour le transfert.

Les refus de tri ont représenté 1 849 Tonnes en 2024 soit 26,3 % du flux entrant.

Le coût de ces refus est important, puisque avant d'être exclus du dispositif de reprise des matières ces déchets ont été transporté (transfert de CYDEC à Guichanville) puis sont passés sur la chaine de tri. Chaque tonne de refus de tri coûte donc 464 € au syndicat.

	Coût global	Coût à la tonne
Tonnage transféré	6 461. 76	
Coût transport TTC (transfert)	318 535,74 €	49.30 €
Tonnage réceptionné CDT	6 544.52	
Coût traitement TTC-Tri	1 385 188.01 €	211.66 €
Tonnage refus de tri	1 849,.25 €	
Transfert des refus	78 281,56€	
Coût d'incinération +TGAP+ Transport HT	273 319,09 €	147,80 €
Coût TTC annuel du CDT	2 055 324,420 €	318,08 €

Evolution des coûts de tri

Tri des collectes sélectives en € TTC	Prix du marché	Prix moyen 2024
Transfert si centre de tri au-delà de 15 km de Bessancourt: réception, rechargement et transport des emballages et papiers vers le centre de tri	41,12 €	49,30 €
Réception sur le centre de tri, caractérisations, conditionnement des emballages et papiers, expédition et gestion des stocks et des matériaux triés	175,00 €	211,66 €

Traitement des déchets verts

Dans un esprit de massification des tonnages, il a été choisi de regrouper au sein d'un même marché le traitement des déchets verts issus de la collecte en porte à porte et ceux de la déchèterie.

Seule la société Paprec, nouvel exploitant de l'ancien site CGECP de Saint-Ouen l'Aumône, a répondu à ce nouveau marché effectif au 1er février 2022.

La capacité d'accueil du site : 23 500 t. (déchets verts + biodéchets) est relativement faible / gisement estimé TRI-ACTION : 9 091 tonnes.

Le process de valorisation des déchets verts : broyage, fermentation en andains, maturation ventilée et criblage, va évoluer en cours de contrat, avec le changement du matériel de broyage et de criblage. Durant la durée des travaux, la capacité de traitement de la plateforme sera réduite, les tonnages excédentaires seront transférés sur des plateformes PAPREC Agro les plus proches.

	Prix du marché	Prix moyen 2024
Traitement des déchets verts en € TTC/T	56,97€	61,53€

Stockage et transport du verre

Le stockage du verre est effectué sur le site CYDEC en vu de son transfert vers l'unité de traitement de Verralia à Rozet Saint Albin.

	Prix du marché	Prix moyen 2024
Stockage du verre en € TTC	14,00€	14,67€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 19 245 304€ en 2024.
Elles se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	Montant
Vente produits recyclables	667 466 €
Vente des composteurs aux particuliers, badges perdus et sacs végétaux	6 630 €
Contributions budgetaires	14 279 083 €
Redevance speciale	369 290 €
Produit déchèterie (entrée déchèterie)	170 677 €
Soutiens éco organismes	1 510 018€
Recettes Sepur (fluides + taxe + location terrain)	30 130 €
Pénalités	37 130€
Remboursement maladie et SFT	2 694 €
Mandats annules	0 €
Reversement excedent budget annexe	0 €
Remboursement tickets restaurant	9 036 €
Produit exceptionnel	289 650 €
Opérations d'ordre	53 158 €
Aides contrat aide et apprenti	13 446 €
Excedent de fonctionnement N-1	1 806 891 €
Total	19 245 304 €

CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES

Le poste le plus important des recettes est constitué par les contributions budgétaires des collectivités adhérentes au Syndicat qui représentent 75 % des ressources du Syndicat soit 13 734 072€ en 2023 contre 14 279 083€ en 2024. CA val parisis : 10 924 175 € - CCVO3F : 1 050 248 € - CCSI : 777 103 €

Le montant des contributions global des communes est en augmentation de 7 %. Certaines communes font le choix de réinjecter en totalité ou de lisser l'excédent budgétaire accumulé sur plusieurs exercices, ce qui explique un delta parfois important.

Le deuxième poste est celui des aides des éco-organismes des filières REP (CITEO pour les emballages et les papiers, Eco-Mobilier, Eco-DDS, Corepile et OCAD3E) qui représentent 7,6 % des recettes pour un montant de 1 510 018 €.

Evolution des contributions budgétaires par commune

	Communes	Montant contribution budgétaire 2024
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	Auvers-sur-Oise	849 673 €
	Total	849 673 €
Communauté d communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts	Méry-sur-oise	1 083 238 €
	Total	1 083 238 €
Communauté d'Agglomération Val Parisis	Beauchamp	1 169 975 €
	Bessancourt	1 088 797 €
	Frépillon	387 269 €
	Herblay	3 609 216 €
	Pierrelaye	1 156 273 €
	Saint-Leu-La-Forêt	1 904 026 €
	Taverny	3 030 616 €
	Total	**12 346 172 €**
TOTAL		**14 279 083 €**

Recettes de ventes de matériaux

Les contrats de reprise arrivant à terme et en prévision du passage à l'extension des consignes de tri une consultation a été lancée fin 2021.
Chaque contrat de vente prend effet à la date du 1er janvier 2022. Leur durée sera de 2 ans ferme, renouvelable 3 fois un an.

Pour 2024, les repreneurs et conditions de reprise sont exposés dans le tableau ci-dessous :

N°lot	Matière	Catégorie	Entreprise	Filière	Chargement moyen	Prix d'achat € /T base oct 2021 2021perpersonnes
1	Papiers graphiques issus de la collecte sélective -journaux/revues / magazines	1.11	Paprec	APS- Perlen (Suisse)	23	145
2	Acier et petits aciers issus de la collecte sélective		Suez	Hierros Servando (Espagne)	23	200
3	Aluminium et petits aluminiums issus de la collecte sélective		Suez	Centre de transformation Belgique	18	700.95
4	Petits aluminiums		Suez	Allunova (Allemagne)	15	Formule en fonction du rendement * Si rdt < 30%= 170 € HT/tonne de coût de retrait * Si rdt entre 30<40% = 160 € HT/tonne de coût de retrait * Si rdt entre 40<50% = 142 € HT/tonne de coût de retrait * Si rdt >50% = 130 € HT/tonne de coût de retrait * Si rdt >70% = +30 € HT/T prix positif
5	PCNC - papiers cartons issus de la collecte	5.02	Paprec	SAICA (Nogent/ Seine)	23	160
6	PCC - Papiers-cartons pour liquides alimentaires issus de la collecte sélective	5.03	Paprec	Essity - Hondouville (27) Lucart - 88 Laval	23	10
7	Emballages plastiques en PET clair issus de la collecte sélective		Suez	France plastique recyclage Limay (78)	15	715
8	Emballages plastiques : PET foncé et opaque, PS, barquettes, issus de la collecte sélective	Flux en développement	CITEO			660
9	Emballages plastiques : Bouteilles PEHD, PP et pots en barquettes mix PE/PP	Mix PE/PP	Suez	PEBO en Italie ou SUMINCO en Espagne	15	390
10	Les films PEBD, issus de la collecte sélective		Suez	Sirplast -Portugal		18

Bilan des recettes perçues en 2024

Les recettes perçues en 2024 sont au niveau attendu. Niveau qui reste faible contenu de l'effondrement de certains cours de matériaux comme notamment les plastiques, les cartons et papiers descendus au prix plancher.

Au vu de ces éléments il est proposé un niveau de recettes matériaux de 480 060€ se basant sur des prix d'achats au prix plancher.

	Tonnages	Prix de reprise moyen à la T	Recettes
Plastique Q9	405,74	330 €	133 894 €
Mix PE/PP	187	120 €	22 498 €
Cartons : PCNC	2 265	60 €	135 881 €
Journaux/magazines - 1, 11	1 026	105 €	107 772 €
Verre	2 787	25 €	69 094 €
Briques alimentaires PCC	79	15 €	1 179 €
Aluminium	25	581 €	14 476 €
Alu aérosols	37	-160 €	-5 869 €
Acier	129	176 €	22 736 €
Gros de magasin	0	0 €	
Film PE	47	0 €	
TOTAL	6840.79		501 661 €

REDEVANCE SPÉCIALE

Le troisième poste est celui de la redevance spéciale. Cette redevance est payée par les professionnels dont le volume de bacs est supérieur à 720 Litres. Ce poste représente 2 % des recettes soit €.

La redevance spéciale est appliquée depuis :
- 2003 sur la commune de Taverny,
- 2004 sur les communes de Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Pierrelaye et Saint-Leu-La-Forêt,

2005 sur les communes d'Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise et Herblay-sur-Seine

La Redevance Spéciale est appliquée aux industriels, artisans et commerçants qui ont un volume de conteneurisation mis à disposition par le Syndicat TRI-ACTION supérieur à 720 litres, tous bacs confondus : déchets recyclables et résiduels (soit au-delà d'un bac à 4 roues). Le montant de la redevance spéciale est actuellement fixé à 2,4 €/litre net de taxes.

Les 720 litres non assujettis à la Redevance Spéciale sont financés via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le montant à payer par an est calculé selon la formule suivante :
(Volume total des bacs - 720 litres) x 2,4 €/litre net de taxes

Ce prix comprend la mise en place des conteneurs, leur maintenance, leur collecte, ainsi que le traitement des déchets.

	Montant RS demandé pour 2024 (€)
Auvers sur Oise	8 326, 50 €
Beauchamp	27 156, 50 €
Bessancourt	14 994, 00 €
Frépillon	35 453, 00 €
Herblay-sur-seine	100 711, 50 €
Méry sur Oise	16 359, 00 €
Pierrelaye	45 021, 50 €
Saint Leu la forêt	46 054, 00€
Taverny	102 815, 00€
Syndicat	**396 892, 00 €**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 2 090 380€.

Dépenses d'investissement	Montant
Construction - aménagement bâtiment	3 240 €
Mobilier de bureau / matériel informatique / véhicule	8 921 € €
Remboursement capital	330 697 €
Reprise de subventions	53 158 €
Autres immobilisations corporelles (bornes, composteurs et autres matériels	1 685 003 €
Immobilisations incorporelles	9 362 €
Deficit investissement n-1	0 €
Total	2 090 380 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes investissement	Montant
Subventions	15 717 €
FCTVA 2021	149 756 €
Levée d'emprunt	0 €
Opérations d'ordre	569 696 €
Excédent de fonctionnement capitalise	588 454€
Total	1 323 623 €

Compte tenu des différents éléments apportés l'excédent global de la section d'investissement s'élève à 1 323 623 euros.

COÛTS DU SERVICE

Sur le territoire du Syndicat Tri-Action, la contribution par habitant s'éléve à 115,98 €.

Le coût réél du service correspond au cout aidé, c'est-à-dire de l'ensemble des charges d'exploitation = 17 678 653.53 € soit 143.59€ par habitant d'où sont déduites les recettes industrielles (vente d'énergie et de matériaux), les soutiens des sociétés agréées et les aides et autres recettes hors contributions des adhérents = 3 324 802.57 €